This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN UR2P

Econ 6545.6

Harvard College Library

FROM THE

FRANCIS PARKMAN
MEMORIAL FUND

FOR

CANADIAN HISTORY

ESTABLISHED IN 1908

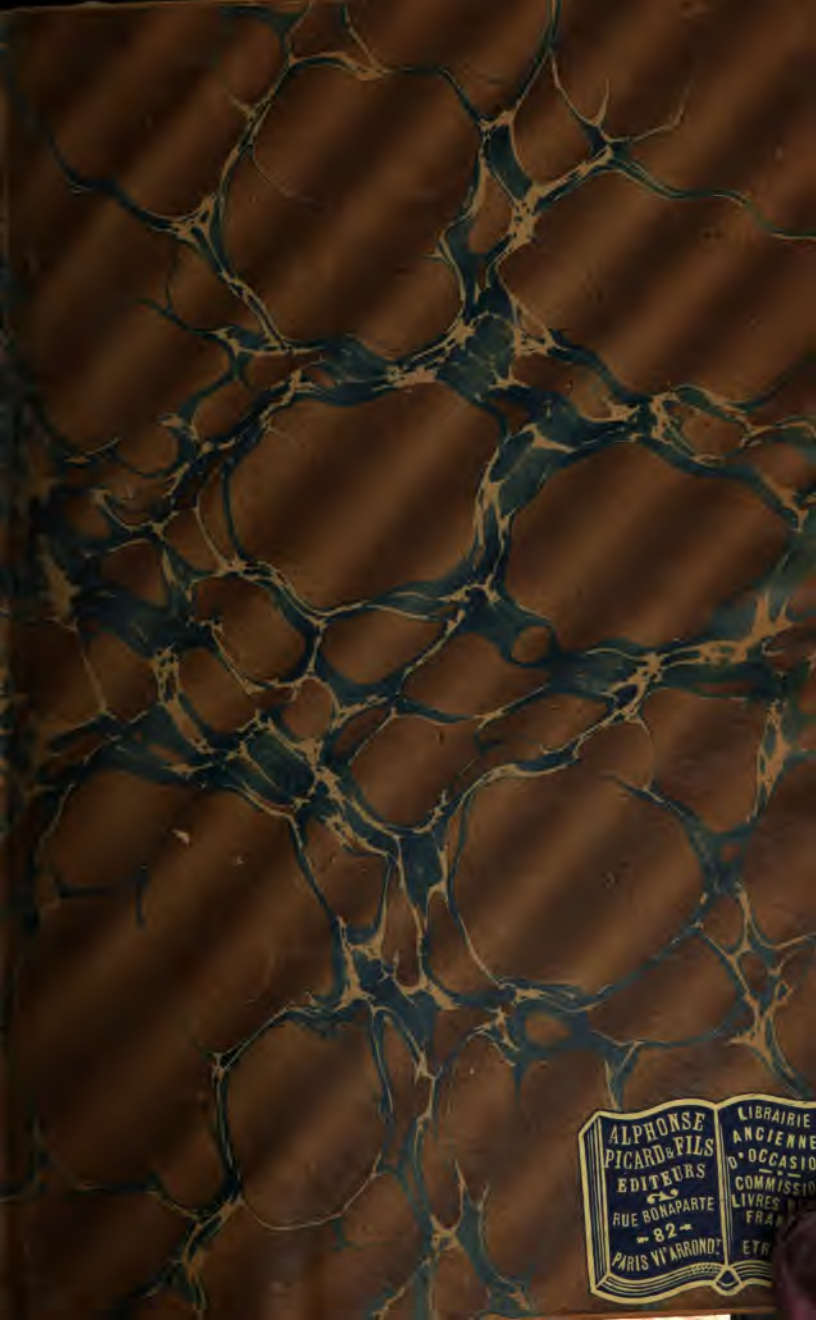
ALPHONSE
PICARD & FILS
ÉDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VIe ARROND^t
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASIO
COMMISSIO
LIVRES
FRA
ETR

JEAN DU SAGUENAY

LA TERRE POUR RIEN

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

SUR LA

COLONISATION AGRICOLE FRANÇAISE AU CANADA

(Avec plusieurs Cartes)

QUATRIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE BLOUD & Cie
4, RUE MADAME, 4

1907
Reproduction et Traduction interdites

LA TERRE POUR RIEN

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE 5
I. — La puissance du Canada : le pays et le peuple. 11
II. — L'Est. La province de Québec 31
III. — L'Ouest canadien 44
IV. — Voyage et établissement au Canada 95

JEAN DU SAGUENAY

LA TERRE POUR RIEN

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

SUR LA

COLONISATION AGRICOLE FRANÇAISE AU CANADA

(Avec plusieurs Cartes)

PARIS
LIBRAIRIE BLOUD & Cie
4, RUE MADAME, 4

1907
Reproduction et Traduction interdites

E can 65457.6

HARVARD COLLEGE
JUL 22 1913
LIBRARY.

Francis Parkman fund

PRÉFACE

L'auteur de ce petit livre est partisan résolu de l'émigration française au Canada, au triple point de vue du colon, du Canada et de la France elle-même.

Du colon. Il suffira de parcourir les pages qui suivent pour se convaincre que son établissement est facile et son succès assuré dans des conditions autrement favorables qu'en notre vieille Europe au sol morcelé, usé, grevé d'impôts.

Du Canada. On y désire une forte immigration qui hâte la mise en valeur de ses merveilleuses ressources. Des gens de tous pays y affluent : quel meilleur élément peut-on souhaiter que le nôtre ? Deux peuples seulement sont chez eux au Canada, les Anglais et les Français. En fortifiant la nationalité canadienne-française, c'est le Canada tout entier dont on prépare et assure la grandeur.

De la France enfin. Ici, à quels préjugés, à quelles objections superficielles mais tenaces ne se heurte-t-on point. « Est-ce bien le moment, dira-t-on, de pousser à l'émigration, alors que la population de notre pays reste stationnaire et que ce fait inquiète vivement tous ceux qui ont le souci

de notre avenir ? » C'est précisément, répondrai-je, cette situation qui nous impose d'éclairer nos compatriotes sur l'urgence et sur les bienfaits d'une émigration bien comprise. La principale cause de l'arrêt de notre population réside dans la difficulté d'assurer aux enfants une situation en rapport avec nos prétentions et notre genre de vie. Pour un pays donné et dans des conditions sociales et morales déterminées, il existe un chiffre d'habitants qui ne peut être dépassé. Et le cri général qui s'élève contre la pénurie des situations prouve suffisamment que ce chiffre est atteint en France, pour les Français. Pour les Français, car des voisins plus rudes, des Belges, des Italiens envahissent les régions frontières ou les grandes villes et viennent exercer des métiers modestes dont nous ne voulons plus. Il n'y a donc pas de place actuellement en France pour plus de Français ; et, si nous voulons mettre fin à la gêne qui se manifeste, permettre à notre race de reprendre son rang dans le monde, il faut lui ouvrir de nouveaux horizons, il faut montrer à nos cultivateurs l'héritage magnifique qui, à dix jours d'ici, attend leurs fils au Canada et rend inutile le partage du lopin de terre paternel ; à nos bourgeois inquiets du sort de leurs filles maigrement dotées, le pays béni où l'on se marie sans dot ; à nos industriels, à nos capitalistes ces multiples industries naissantes et prospères suspendues à tous les « pouvoirs d'eau » des innombrables cascades bouillonnant dans les forêts de sapin. Voilà l'avenir de notre race, voilà où elle doit essaimer ! Et, réveillée enfin de sa léthargie, refaite à des mœurs plus saines, reprise par

son optimisme naturel, elle retrouvera en France même un nouvel essor, bénéficiant ici, par une sorte de choc en retour, de l'activité vivifiante dont elle aura fait preuve là-bas !

« Vous oubliez nos colonies, poursuivra-t-on, pour une colonie anglaise. »

Certes, de ce mouvement d'expansion nos colonies doivent profiter ; mais malgré leur étendue elles n'offrent à nos énergies qu'un médiocre débouché.

1° Le climat de la plupart d'entre elles y rend pour nous le travail manuel impossible.

2° Nos petits cultivateurs ne peuvent supporter en Algérie ou en Tunisie la concurrence des Espagnols ou des Siciliens et des Maltais qui, déjà acclimatés, sont par surcroît habitués à une vie dénuée de toute commodité.

3° A moins de trouver un emploi chez un particulier ou dans une société, un capital est nécessaire qui, dans les conditions les plus modestes et pour un avenir bien médiocre, doit s'élever au moins à une dizaine de mille francs (en Algérie-Tunisie).

4° Elles ne sont pas propres à l'établissement d'un peuple de notre sang à cause de leur climat débilitant ou des populations indigènes qui s'y développent déjà rapidement.

« Le Canada est une colonie anglaise ! » Que d'idées fausses derrière ce cri de répulsion ! Les régimes les plus divers sont désignés par ce mot de colonie. Le Canada n'est pas, comme l'Inde, soumis à une sujétion étroite ; il jouit de l'autonomie la plus large. « La Puissance du Canada », tel

est son titre officiel, est une République fédérative dont le président, sous le nom de gouverneur général, est nommé par le gouvernement britannique, mais n'a pas plus de pouvoirs que notre président en France. Elle ne dépend que pour les relations extérieures de la Grande-Bretagne avec laquelle elle conclut même des traités de commerce ainsi qu'avec les nations étrangères. D'ailleurs, les Canadiens sont « loyaux » à l'Angleterre ; ils lui sont reconnaissants de la liberté qu'elle leur a accordée, ils apprécient aussi la sécurité que sa protection leur assure dans le monde et dont leur jeunesse encore frêle a besoin.

Mais si le Canada n'est pas une dépendance politique de la France, il est le sol où, vigoureux et plein de vie, grossit depuis longtemps un rameau de notre race. Les Canadiens-Français forment près du tiers de la population totale de la Puissance et ils sont un nombre presque égal au nord-est des Etats-Unis ; profondément catholiques, fiers de leur origine et de leur histoire, ils ont dans la grandeur de leur avenir une confiance tranquille. Ne nous laissons pas aller à ce faux et étroit patriotisme qui rejette hors de la patrie tout ce que les vicissitudes de l'histoire en ont artificiellement séparé, et qui se fait le gardien vigilant et imprévu des traités funestes que nous avons subis. Certes, nous devons espérer que nos colonies seront utiles à notre prospérité. Mais, peuplées trop souvent de races étrangères, qu'ont-elles, pour la plupart, de français, hors le drapeau, et qu'en resterait-il en cas de guerre malheureuse ? On ne peut songer sans angoisse à une telle perspective même pour cette

Algérie-Tunisie, objet de notre prédilection et de nos espoirs, dont la population indigène est six fois plus considérable que la population européenne, cette dernière étant à peine à moitié française. Oui, l'Algérie même est-elle plus française que le Canada entier où l'élément canadien-français compte pour près d'un tiers, où la langue française est officielle à côté de l'anglais, où plusieurs ministres — et aujourd'hui le premier-ministre, sir Laurier, — sont canadiens-français ? Nos colonies sont-elles plus françaises surtout que cette province de Québec, étendue comme la France et la Belgique, où la nationalité canadienne-française est représentée par plus de 1 300 000 personnes sur moins de 1700 000 habitants ? Ici les ministres — sauf un ou deux sièges abandonnés par esprit de justice et de bonne entente aux autres nationalités — sont français. Ils s'appellent Turgeon, Gouin, Prévost... Dans les maisons d'éducation comme dans les nôtres, les élèves font des versions anglaises et des thèmes anglais : ils étudient une langue étrangère...

Comprenons donc enfin que notre vigilance patriotique, que nos affections nationales doivent s'attacher moins aux territoires où s'exerce présentement le pouvoir de l'Etat et que limitent des frontières provisoires capricieusement tracées par le destin qu'au domaine où vit, où évolue, où doit prospérer notre Race. De ce domaine, le Canada fait partie ; un solide point d'appui nous y est donné : sachons profiter des chances d'avenir échappées au naufrage de nos anciens espoirs ! Une seconde patrie, sœur de la nôtre, s'offre à nous, climat sain, sol fécond, pays libre : nul Fran-

çais n'en saurait rêver ni aimer de plus belle !

L'objet de cet opuscule est d'en faire brièvement connaître les ressources au point de vue de la colonisation agricole française. *Au sujet de l'émigration même, on trouvera ici, non des conseils, mais des renseignements destinés à éclairer le lecteur et à lui permettre de prendre, s'il y a lieu, une détermination en connaissance de cause; c'est à chacun de réfléchir sur sa situation et sur ses aptitudes et de décider, en homme libre et responsable, de sa destinée.* A celui dont le parti est pris, au futur colon l'auteur ne craint plus de donner pour son établissement quelques conseils très nets afin de lui éviter de commettre certaines fautes qui pèseraient lourdement sur son avenir.

LA TERRE POUR RIEN

CHAPITRE PREMIER

LA PUISSANCE DU CANADA : LE PAYS ET LE PEUPLE

Situation ; étendue. — Borné au sud par les Etats-Unis, à l'est par l'océan Atlantique, à l'ouest par l'océan Pacifique, le Canada occupe la moitié nord de l'Amérique septentrionale, à l'exception de l'Alaska, au nord-ouest, qui appartient aux Etats-Unis, et de la côte étroite du Labrador, à l'est, qui est une dépendance de Terre-Neuve, colonie anglaise, jusqu'ici restée en dehors de la Confédération canadienne.

Le Canada est aussi étendu que l'Europe, et, par conséquent, il est près de vingt fois plus vaste que la France.

Montagnes, lacs et fleuves. — Une longue chaîne de montagnes aussi élevées que les Alpes, les montagnes Rocheuses, traverse le Canada du

nord au sud, couvrant de ses contreforts la Colombie britannique, contrée riante baignée par le Pacifique. A l'est, la chaîne des Laurentides, dont la hauteur est comparable à celle de nos Cévennes, court au nord du Saint-Laurent. Le reste du pays est de faible altitude.

Le Canada est un pays de lacs. Les cinq grands lacs, Supérieur, Michigan, Huron, Erié et Ontario (1), dont le Canada et les Etats-Unis se partagent les rives, ont une superficie égale à la moitié environ de celle de la France. Ils sont réunis et traversés par le magnifique fleuve Saint-Laurent, dont la longueur est soixante-dix fois celle de la Seine et dont la largeur à Québec est déjà de deux kilomètres. Le Saint-Laurent reçoit un grand nombre de beaux affluents parmi lesquels nous citerons seulement, sur la rive gauche, la rivière des Outaouais, ou Ottawa, le Saint-Maurice et le Saguenay, déversoir du lac Saint-Jean.

La baie d'Hudson est une immense mer intérieure qui reçoit le puissant fleuve Nelson alimenté par trois grands lacs unis les uns aux autres, Winnipeg, Winnipegosis et Manitoba où se jettent un grand nombre de longues rivières, notamment la rivière Rouge avec son affluent l'Assiniboine et les rivières Saskatchewan.

(1) Entre les deux derniers se trouvent les célèbres chutes du Niagara.

Nous ne parlerons point des fleuves immenses qui gagnent l'Océan Arctique au nord, ni des grands lacs, leurs tributaires.

Sur le versant de l'Océan Pacifique, citons seulement le Fraser impétueux.

Régions et climat. — On peut distinguer au Canada quatre régions principales.

1° *La région arctique* qui comprend toute la partie septentrionale de la Puissance ; climat très rude, végétation rabougrie, mais sol riche en mines ; c'est là, à l'extrême nord-ouest, que se trouvent les pays de l'or, le Yukon canadien avec les districts du Klondike et l'Alaska voisin, possession des Etats-Unis.

2° *La Colombie britannique*, à l'ouest des montagnes Rocheuses.

3° La contrée vulgairement appelée l'*Ouest canadien* qui s'étend des montagnes Rocheuses aux grands lacs et à la baie d'Hudson et qui est limitée au nord par la région arctique, vers le 60° degré de latitude ; c'est une immense plaine, en grande partie couverte d'un humus noir et profond, extrêmement fertile, sorte de Beauce gigantesque où se précipite l'afflux des immigrants de tout pays.

4° *L'Est canadien*, sol granitique, vaste forêt échancrée lentement par la colonisation.

On s'imagine encore parfois que le climat du Canada est redoutable, que l'hiver est terrible. Si

l'on excepte la région arctique où seuls vont de hardis mineurs ou d'intrépides aventuriers, rien n'est plus faux que ce préjugé. Sans doute, l'hiver est long et froid ; mais il est sec et sain, les Canadiens qui voyagent en Europe et les Français qui s'établissent au Canada le préfèrent de beaucoup à l'hiver pourri et insalubre que nous subissons dans la plus grande partie de notre pays ; il y a unanimité sur ce point. Si le froid canadien est non seulement supportable, mais très agréable, c'est qu'il n'y a pas d'humidité dans l'air et qu'il fait très rarement du vent (lorsque le vent souffle, on reste chez soi). Aussi l'hiver est-il au Canada l'époque du repos et des plaisirs. On va se voir souvent à de grandes distances, en traîneau, sur les « chemins d'hiver », et banqueter ; le soir, on ne craint pas de sortir, avec des froids de trente degrés et plus, femmes, vieillards et enfants compris, chaudement couverts, par un splendide « clair d'étoiles », et d'aller à la veillée chez des amis causer, chanter et danser. A la ville, à Montréal par exemple, il y a foule aux « ronds à patiner », et le soir, c'est plaisir de voir, à la lueur des flambeaux, jeunes gens et jeunes filles descendre à une allure folle les flancs de la montagne dans ces légers traîneaux appelés toboggans ou « traînes sauvages ».

L'été vient vite, il est chaud et fait hâtivement mûrir les récoltes.

Bref, le climat du Canada, très favorable à la végétation, est *très agréable et extrêmement salubre.*

Coup d'œil sur l'histoire du Canada. — Bien qu'il y ait eu des explorations antérieures aux siennes, le véritable découvreur du Canada est Jacques Cartier, pilote de Saint-Malo. Il visita la baie de Gaspé en 1534 et remonta le Saint-Laurent, l'année suivante, jusqu'au village indien d'Hochelaga dont il changea le nom en celui de Mont-Royal, aujourd'hui Montréal. A partir de cette époque, les expéditions françaises se succédèrent et nous prîmes possession d'une grande partie de l'Amérique du Nord qui reçut le beau nom de Nouvelle-France. Ce mouvement fut à la fois religieux et national, et il est bien caractérisé par le geste de Cartier plantant, avec la croix, l'étendard du roi. On brûlait du désir de porter aux sauvages la civilisation chrétienne ; les fondations religieuses, hôpitaux et écoles, se multipliaient, les missionnaires évangélisaient les tribus indiennes au milieu desquelles ils couraient de grands dangers et trouvaient parfois, comme le père jésuite Jogues, une mort accompagnée de cruels tourments. C'est Samuel de Champlain, né à Brouage en Saintonge, qui jeta les bases de la colonie, fondant en 1605 Port-Royal, en Acadie, aujourd'hui Annapolis dans la Nouvelle-Ecosse, et Québec en 1608. Sous l'impulsion de grands mi-

nistres, Richelieu, Colbert, avec une suite de gouverneurs habiles, de Montmagny (sous lequel eut lieu en 1642 la fondation de Montréal par de Maisonneuve), de Courcelle, de Frontenac (en 1673, Jolliet et le père Marquette et, en 1682, Cavelier de la Salle explorèrent la vallée du Mississipi dont ils prirent possession et à laquelle ils donnèrent le nom de Louisiane en l'honneur de Louis XIV), de Callière et un intendant de grande valeur, Talon (1665-1672), la domination de la France s'affermit puissamment au Canada. L'histoire de ce pays à cette époque est l'histoire des luttes qu'il eut à soutenir contre plusieurs nations sauvages, principalement les Iroquois, et contre les Anglais. Au sud, des établissements français, des colonies anglaises s'étaient en effet constituées grâce surtout à l'immigration de puritains persécutés en Angleterre par les protestants de la secte dominante. Leur but, qu'elles poursuivirent avec ténacité et par des moyens dépourvus de scrupules, fut d'expulser les Français du Canada. Malheureusement, nous songions plus à retirer des bénéfices commerciaux du pays qu'à y implanter une forte population ; aussi les Canadiens-Français étaient-ils bien moins nombreux que leurs ennemis et, malgré leur héroïsme, ils devaient tôt ou tard succomber. Par la paix d'Utrecht en 1713, nous abandonnions à l'Angleterre Terre-Neuve, la baie d'Hudson et

l'Acadie. En 1755, les Acadiens, par une mesure perfide et abominable, furent déportés en bloc dans les colonies anglaises, maris, femmes, enfants séparés les uns des autres ; ce fut le *grand dérangement ;* beaucoup périrent ; un certain nombre d'entre eux purent regagner leur pays, et leurs descendants y sont aujourd'hui 150 000, toujours français.

La guerre de Sept ans amena, sous le gouverneur de Vaudreuil, la perte du Canada insuffisamment secouru par le gouvernement français. Chez nous, en effet, l'opinion publique, conduite par Voltaire, se désintéressait du sort de notre colonie et le célèbre écrivain usait de son influence pour la faire livrer à l'Angleterre. Le nombre des soldats anglais était aussi considérable que celui de la population canadienne entière, vieillards, femmes, enfants compris. Cependant, tels furent le courage des Canadiens et des soldats envoyés de France et l'habileté des chefs que nous remportons de brillantes victoires à Monongahéla en 1755, à Carillon avec Montcalm en 1758. Mais nous perdons en 1759, devant Québec qui tombe aussitôt, la bataille des Plaines d'Abraham où Montcalm et le général anglais Wolfe trouvèrent la mort. L'année suivante, le marquis de Lévis remporte, dans une campagne d'hiver où les souffrances de l'armée furent terribles, une dernière et admirable

victoire à Sainte-Foye, en vue de Québec ; mais, faute de ressources, la résistance ne peut continuer, Montréal capitule, et, en 1763, la perte du Canada était ratifiée au traité de Paris qui laissa néanmoins aux Canadiens quelques garanties pour l'exercice de leur religion et l'usage de leurs lois.

Pendant de longues années, le nouveau gouvernement s'efforce d'anglifier les Canadiens ; et ceux-ci luttent avec acharnement pour la défense de leur foi religieuse et de leur nationalité. Abandonnés par la France, devenus malgré eux et sans retour possible sujets britanniques, ils en exigent du moins les droits en échange de leur loyauté. Un clergé dévoué, des hommes politiques avisés, dignes fils des Normands, conduisent cette campagne qui, du gouvernement despotique de 1763, aboutit à l'autonomie du pays. L'insurrection des anciennes colonies anglaises en 1773, la constitution définitive des Etats-Unis en nation indépendante en 1783, voilà les graves événements grâce auxquels l'Angleterre comprit le danger qu'il y avait à mécontenter trop vivement les Canadiens ; c'était courir le risque de les jeter dans les bras de leurs voisins, leurs ennemis d'autrefois, et de perdre ainsi le reste de l'Amérique du Nord. Aussi, moitié raison politique, moitié esprit de justice, la Grande-Bretagne fit aux Canadiens des concessions successives ; elle en fut récompensée par l'appui

qu'ils lui prêtèrent contre les Américains des Etats lors de la guerre de l'Indépendance et de la guerre de 1812-14. C'est, en 1774, l'Acte de Québec qui assure aux catholiques le libre exercice de leur religion, rétablit les lois françaises et constitue un Conseil législatif. En 1791, le gouvernement constitutionnel est accordé au Canada divisé en deux provinces, Haut et Bas-Canada. Cependant, en raison des garanties insuffisantes dont il était entouré, des troubles éclatent en 1837, et 1838, facilement réprimés. L'Union des deux provinces est proclamée en 1841, et le gouvernement responsable bientôt établi, dans le but de mettre les Canadiens-Français à la merci des immigrés anglais et des « loyalistes », anciens colons des Etats-Unis venus se fixer au Canada pour rester sujets britanniques. Ces projets sont déjoués et, par l'alliance des Canadiens français et des libéraux anglais, des ministères de conciliation accomplirent une œuvre remarquable. Si rapide que soit cet aperçu, il est impossible de ne pas citer les noms du patriote Papineau et des habiles ministres Lafontaine et Morin.

Le 1er juillet 1867 fut proclamée la Confédération des provinces du Canada à laquelle la Grande-Bretagne accordait l'autonomie. Aux quatre provinces, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse réunis d'abord, vinrent s'ad-

joindre, en 1870, le Manitoba, formé d'une petite partie des Territoires de l'Ouest achetés à la Compagnie de la Baie d'Hudson ; en 1871, la Colombie britannique ; en 1873, l'Ile du Prince-Edouard et en 1905, les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta ; le reste des terres appartenant au Canada forme divers Territoires. Deux partis existent dans la Confédération, les libéraux et les conservateurs : leurs querelles sont surtout d'ordre économique. Toutefois, dans les questions qui intéressent la nationalité canadienne-française, les ennemis les plus violents de notre race sont les Orangistes, secte de francs-maçons protestants qui appartiennent en majorité au parti conservateur anglais. Le développement du pays est l'objet principal de l'attention du gouvernement. Le transcontinental « Pacifique Canadien » a été l'œuvre d'un ministère conservateur ; c'est le ministère libéral Laurier qui vient de décider la création d'un nouveau transcontinental par la compagnie du « Grand Tronc ».

La nationalité canadienne-française. — Les anciennes provinces de la France présentent une diversité de caractères à laquelle on songe en parlant de Bretons ou de Provençaux, de Bourguignons ou de Vendéens ; mais personne ne penserait à ce propos à une différence de nationalité. Au contraire, nous faisons une plus grande distinction

entre les Suisses français et les Suisses allemands ; nous savons qu'il y a des Belges wallons et des Belges flamands ; et, surtout, nous connaissons la rivalité violente des nationalités en Autriche-Hongrie. En Amérique, il existe aussi diverses nationalités caractérisées chacune par ce double fait, communauté d'origine et d'aspirations, fidélité à l'Etat, c'est-à-dire absence d'idées séparatistes.

La nationalité canadienne-française est faite d'attachement à la religion catholique, de la conscience et de la fierté d'un passé glorieux, de la foi dans un noble idéal, qui est l'épanouissement d'une France d'Amérique, généreuse, chevaleresque, éprise de beauté dans l'empire matérialiste du roi dollar. Son foyer est la province de Québec, mais elle rayonne au nord-est des Etats-Unis et jusque dans les prairies lointaines de l'Ouest canadien. Les Canadiens-Français ont leurs églises, leurs écoles, leurs journaux ; on trouve au Canada et aux Etats-Unis depuis de grands quotidiens français, à douze pages et plus, des revues de famille, des journaux spéciaux d'agriculture, de commerce, de sciences, jusqu'à des journaux de modes et des journaux amusants. Quelques-uns ont adopté, en le transformant, un drapeau national, l'ancien et glorieux drapeau de Carillon qui évoque le souvenir de la brillante victoire de 1758 ; ils aiment et vénèrent le drapeau tricolore français, qu'ils

font joyeusement claquer au vent les jours de fête, et surtout le jour de leur fête nationale, le 24 juin. Ce jour-là, à la Saint-Jean-Baptiste, il n'est pas de petit groupement canadien-français perdu dans quelque coin de l'Amérique du Nord, où l'on ne se réunisse pour célébrer les héros disparus et pour se promettre de rester fidèles à la nationalité.

Géographie politique du Canada. — Le Canada comprend neuf provinces et cinq districts.

La capitale fédérale est *Ottawa*, sur la rivière de même nom, 60 000 habitants (1).

Les provinces sont :

La *Nouvelle Ecosse* 460 000 habitants ; capitale, *Halifax*, 41 000 habitants.

L'*Ile du Prince-Edouard*, 103 000 habitants ; capitale *Charlottetown*, 12 000 habitants.

Le *Nouveau-Brunswick*, 331 000 habitants ; capitale *Fredericton*, 7 000 habitants ; ville principale *Saint-Jean* (Saint-John), 41 000 habitants.

Ces trois provinces forment ce que l'on appelle les provinces maritimes ; elles correspondent à peu près à l'ancienne Acadie ; leur superficie totale est à peine le tiers de la France.

La *province de Québec*, 1 649 000 habitants ; capitale *Québec*, 69 000 habitants ; ville prin-

(1) Les chiffres donnés pour la population correspondent à l'année 1901.

cipale *Montréal*, 268 000 habitants, la plus grande cité du Canada.

L'*Ontario*, 2 183 000 habitants ; capitale *Toronto*, 208 000 habitants ; villes principales *Ottawa*, la capitale de la Confédération, *Hamilton*, 53 000 habitants et *London*, 38 000 habitants.

La *Colombie britannique*, 179 000 habitants ; capitale *Victoria*, 21 000 habitants ; ville principale *Vancouver*, 26 000 habitants.

Enfin les provinces de l'Ouest canadien :

Le *Manitoba*, 255 000 habitants ; capitale *Winnipeg*, 42 000 habitants.

En raison de l'immense affluence de colons, ces chiffres sont déjà inexacts pour le Manitoba (on évalue en 1906 la population de Winnipeg à 90 000 ou 100 000 habitants). A plus forte raison est-il impossible de donner des chiffres précis pour les deux provinces de la *Saskatchewan* et de l'*Alberta* où se portent principalement les colons et qui d'ailleurs n'ont été érigées en provinces qu'à la fin de 1905. La capitale de l'Alberta est *Edmonton* ; celle de la Saskatchewan est *Régina*. Au début de 1906, la population totale de ces deux provinces atteignait vraisemblablement 350 000 habitants.

Les districts sont l'*Yukon*, *Mackenzie*, *Franklin*, *Keewatin* et *Ungava*.

Organisation politique. — Le Canada est une

Confédération à laquelle l'autonomie a été accordée en 1867 pour toutes les questions intérieures par la Grande-Bretagne. Ce pacte fondamental porte le nom d'*Acte de l'Amérique britannique du Nord* (1).

L'autorité fédérale s'exerce notamment sur les sujets suivants : les finances, l'armée et la marine, le commerce, les postes, l'état civil, les lois criminelles. Elle est constituée par :

1° Le *gouverneur général*, représentant le roi d'Angleterre et nommé par lui ; *il règne, mais ne gouverne pas*. Il peut dissoudre, convoquer et proroger les Chambres.

2° Le *conseil privé* formé des *ministres* (ou *aviseurs*).

3° Le *Sénat* dont les membres sont nommés par le gouverneur général.

4° La *Chambre des Communes* qui possède en réalité le pouvoir législatif et, indirectement, le pouvoir exécutif. Le nombre des membres élus par chaque province est proportionnel à sa population, celui des députés de la province de Québec étant fixé une fois pour toutes à 65.

Au Parlement fédéral, les débats peuvent avoir

(1) Cet *Acte* a confirmé les droits de la population française reconnus par le traité de Paris de 1763 et rétablis par l'*Acte de Québec* en 1774. En particulier, l'usage de la langue française au Parlement fédéral est de droit.

lieu soit en français, soit en anglais, mais tous les documents doivent être imprimés dans les deux langues.

Les affaires particulières de chaque province, soustraites au pouvoir central, sont gérées par une *Législature provinciale*. Les Législatures provinciales sont organisées sur le modèle du Parlement fédéral ; lorsqu'elles outrepassent leurs pouvoirs et violent par exemple les droits des minorités, le gouvernement fédéral peut adopter une *loi rémédiatrice*.

Les habitants d'une « ville », d'un « village », d'une « paroisse », d'un « canton » forment une corporation locale et le territoire correspondant constitue une *municipalité* dont les affaires sont administrées par un conseil municipal. Plusieurs municipalités composent un *comté* dont le conseil est formé par les maires de la circonscription ; ces derniers élisent un président qui porte le titre de préfet. Toute cette organisation est caractérisée par un large esprit décentralisateur.

Quelques droits et usages du Canada. — *Le droit de tester*. Au Canada, on est libre de disposer par testament de ses biens selon sa volonté ; d'ordinaire, on avantage l'aîné parce qu'il a à supporter des charges plus considérables que les autres enfants auxquels il doit aide et protection.

Naturalisation. Les aubains (étrangers) peuvent se faire naturaliser, après trois ans de résidence ; ils doivent être munis d'un certificat de bon caractère et prêter le serment d'allégeance que voici :

« Je promets sincèrement et je jure (ou affirme) que je serai fidèle et observerai une véritable allégeance à Sa Majesté Edouard VII, comme souverain légal du royaume de la Grande-Bretagne et d'Irlande et de la puissance du Canada, dépendante du, et appartenant au, dit royaume, et que je le défendrai du mieux de mes capacités contre toute conspiration de trahison ou attentat quelconque qui pourrait être fait contre sa personne, sa couronne et sa dignité, et que je ferai tout en mon pouvoir pour découvrir et porter à la connaissance de Sa Majesté, de ses héritiers, ou de leurs successeurs, toutes les trahisons ou conspirations et tentatives de trahison que je saurai être tramées contre lui, ou l'une quelconque d'entre elles ; ce à quoi je m'engage sans aucune équivoque ou aucune réserve mentale ou secrète. Que Dieu me soit en aide. »

Sous sa forme ancienne et pittoresque, ce serment constitue, de la part du nouveau citoyen, un engagement bien simple et bien naturel : être loyal envers l'Etat, ne prendre part ni à une attaque ni à une révolte contre le gouvernement

du pays. Mais, de l'avis général, cet acte n'implique pas la répudiation de la nationalité d'origine.

Un étranger qui vient se fixer au Canada n'est nullement tenu de se faire naturaliser ; il a le droit de traiter toutes sortes d'affaires et notamment de posséder des biens-fonds ; mais, s'il veut voter, bénéficier des concessions gratuites de terres, jouir encore d'autres avantages, la loi exige de lui une garantie nouvelle, elle lui demande de devenir citoyen canadien.

Service militaire. Il n'y a pas d'armée permanente, pas de service militaire obligatoire. Il existe une milice formée de volontaires.

Tout citoyen du Canada peut être appelé sous les armes de 18 à 60 ans pour la défense du territoire, mais dans ce cas-là seulement.

Il n'y a plus de troupes anglaises dans la Puissance.

Dot. On a l'habitude de se marier sans dot au Canada. Il est aisé de constater que cet usage est extrêmement favorable aux familles tant soit peu nombreuses (quatre enfants) ; car, si, en France, un jeune ménage se décide à ne pas toucher aux intérêts de la dot de la femme, les sommes ainsi accumulées et jointes au capital permettront, au bout de 25 à 30 ans, de constituer seulement pour deux filles des dots égales à celle que la mère a reçue. Ainsi, si la famille ne fait que doubler,

l'institution de la dot est indifférente ; elle devient désastreuse si la famille s'accroît vite, elle n'est avantageuse que dans les familles restreintes ; c'est là une des causes de la stagnation de la population en France, ce doit être un puissant motif pour décider des parents soucieux de l'établissement de leurs enfants à se fixer au Canada. Combien de jeunes filles françaises ne se marient pas, faute de dot, et qui trouveraient dans la Nouvelle-France des partis honorables !

Libertés religieuses. Elles sont très satisfaisantes, surtout dans la province de Québec.

Les diverses Eglises, notamment l'Eglise catholique, sont indépendantes de l'Etat qui les laisse s'organiser à leur volonté. Cela ne veut pas dire qu'il les ignore ; il existe entre elles et lui des rapports nécessaires, par exemple et surtout dans les questions d'enseignement ; ces relations sont extrêmement courtoises et les dignitaires de l'Eglise reçoivent les honneurs officiels qui leur sont naturellement dus. Les frais du culte sont couverts par les cotisations des membres des diverses paroisses, par la location des bancs et par des dotations.

Au point de vue catholique, le Canada est divisé en huit provinces gouvernées par 29 archevêques ou évêques pour la plupart canadiens-français ou français. Un grand nombre de congrégations y

sont établies; la majeure partie sont originaires de France où beaucoup d'entre elles avaient leur maison-mère il y a quelques années.

Un nonce apostolique réside au Canada.

Nul n'est inquiété, soit par le gouvernement, soit par des particuliers, en raison de sa foi religieuse.

Impôts. Ils sont *bien moins lourds* qu'en France. Les principales ressources du gouvernement sont les droits de douanes et les contributions indirectes.

Les communes s'imposent elles-mêmes pour subvenir à leurs dépenses.

Prospérité du Canada. — Une grande partie du sol est très fertile ; d'innombrables lacs et cours d'eau sont extrêmement poissonneux et le gibier est en abondance. Le sous-sol est en maints endroits riche en mines. Nous ne pouvons, dans ce bref aperçu, étudier d'une manière un peu détaillée les admirables ressources du Canada ; quelques chiffres suffiront à montrer l'exactitude de nos affirmations. Nous exprimons les valeurs en millions de francs :

Pêcheries. — Valeur commerciale

En	1887	94
	1897	120

Mines. — Valeur des produits

En	1886	53
	1894	103
	1898	201
	1904	302

Forêts. — Valeur de l'exploitation

En 1868	94
1898	140

Commerce extérieur

En 1878	770
1883	1 160
1893	1 240
1898	1 525
1904	2 325

Agriculture. — Etendue des terrains cultivés

En 1881	9 700 000 hectares
1891	11 500 000 »

Immigration. — Nombre des immigrés

En 1901	49 000
1902	67 000
1903	128 000
1904	134 000
1905	145 000

Le *budget* canadien se solde chaque année par un excédent des recettes sur les dépenses.

Il est superflu d'ajouter que la sécurité est parfaite au Canada tant pour les personnes que pour leurs biens.

CHAPITRE II

L'EST. LA PROVINCE DE QUÉBEC

Les Provinces maritimes; le Nouvel-Ontario. — Dans la partie orientale du Canada, nous n'étudierons que la province de Québec, les autres provinces étant loin de présenter les mêmes avantages pour la colonisation française européenne.

La Nouvelle Ecosse, l'Ile du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick, qui sont principalement formés de l'ancienne Acadie, jouissent d'un climat assez doux et humide. Ce pays est habité par une population très peu dense, en grande majorité anglaise. La minorité acadienne, c'est-à-dire française, est d'à peu près 150 000 âmes ; elle s'accroît très vite, tandis que l'élément anglo-saxon reste absolument stationnaire. Il est donc très vraisemblable qu'elle jouera un rôle de plus en plus im-

portant et que c'est elle, population solide, saine, un peu fruste, qui s'emparera lentement du sol ; mais, la colonisation se faisant silencieusement, dans des régions boisées et par conséquent difficiles à défricher pour les Européens, il n'est guère possible ni d'en parler avec précision, ni de la recommander.

L'Ontario est la province anglaise la plus importante de la Confédération. C'est la partie sud, au climat le plus tempéré, sur le bord des lacs Ontario et Erié où mûrit la vigne, qui est à peu près colonisée. Mais tout le nord était, naguère encore, presque vide d'habitants. C'est là, dans cette région que l'on appelle le Nouvel-Ontario, que se porte un courant notable d'émigration alimenté surtout par des Canadiens-Français de la province de Québec. Aussi l'influence de nos compatriotes grandit-elle vite dans l'Ontario. Ce qui les attire dans ce pays voisin, c'est tantôt l'industrie naissante d'une région fort riche en mines et en forces hydrauliques, tantôt la culture. Mais, sur cette terre rude, à l'aspect sévère, très boisée, la vie de colon est particulièrement dure et demande une énergie et une endurance peu communes. Le défrichement est d'ailleurs ici une pierre d'achoppement pour les Européens : nous ne nous y attarderons point.

Avantages et inconvénients de la Province de Québec. — Elle est par excellence la pro-

vince française et elle le devient un peu plus d'année en année, la proportion de nos cousins d'Outre-Mer y augmentant régulièrement. Vraiment, dans la plus grande partie de ce pays aussi étendue que l'ancienne Gaule, le Gaulois de maintenant, qu'il soit Français, Suisse ou Belge, se sent chez lui, reconnaît le doux langage d'abord, puis les mœurs cordiales et les visages amis de sa terre natale. C'est bien l'ancienne France, d'esprit à la fois religieux et gai, au bon sens robuste et à la grâce légère, que cette Nouvelle France accueillante des bords du Saint-Laurent.

Nous avons déjà dit que les Eglises sont, théoriquement, au Canada, séparées de l'Etat, mais qu'en fait il existe entre elles et lui des relations permanentes. Elles sont particulièrement étroites dans la Province de Québec. Ainsi une paroisse religieuse est érigée canoniquement par l'évêque avant d'être constituée dans les mêmes limites par le gouvernement comme municipalité locale. A défaut de budget des cultes, le curé perçoit des contributions qui ont force de loi à Québec (la vingt-sixième portion des grains pour les cultivateurs); c'est lui qui tient les registres de l'état-civil. Il pénètre librement à l'école pour y faire observer intégralement les principes de la morale et de la religion. Les fabriques comme les paroisses et les congrégations forment des corpora-

tions en mainmorte, c'est-à-dire inaliénables et ne produisant aucun droit de mutation.

L'enseignement supérieur est donné, pour les catholiques, dans les Universités Laval (du nom du premier évêque canadien) de Québec et de Montréal (dans la province d'Ontario, il existe à Ottarva une Université catholique dirigée par les Oblats). L'Ecole polytechnique de Montréal forme des ingénieurs.

Une vingtaine de collèges ou de séminaires (les autres provinces en possèdent aussi quelques-unes) établis par le clergé préparent à la prêtrise et aux professions libérales. L'instruction y est moins poussée que dans les lycées et collèges de France, mais le prix de la pension y est très peu élevé.

Nombre d'écoles ont un rôle spécial ; les académies et plusieurs couvents dirigent les enfants vers le commerce. Il est intéressant de dire un mot des écoles d'agriculture ; nous nous bornons comme toujours aux écoles françaises.

L'Ecole ménagère de Roberval (région du lac Saint-Jean) est dirigée par les Ursulines ; elle est jointe à un pensionnat où est donnée l'éducation libérale. La pension est de 300 francs ; avec les dépenses dues aux arts d'agrément, elle peut s'élever à 470 francs. On ne reçoit les jeunes filles qu'à partir de 14 ans.

A l'Ecole de Notre-Dame du Lac, Oka, près Montréal, tenue par les Trappistes, les jeunes gens sont admis à partir de 15 ans. Ils travaillent environ six heures à la ferme et peuvent prendre, en dehors de l'instruction technique, des leçons de français, d'anglais, etc... Prix de la pension 50 francs par mois.

Le cours régulier de l'Ecole d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (comté de Kamouraska, en amont de la Rivière-du-Loup) dure deux ans. Les étudiants, admis à partir de 15 ans, reçoivent une instruction très pratique en même temps qu'une éducation libérale.

Dans ce même comté, à Saint-Pascal, a été installée assez récemment une école ménagère pour les jeunes filles (éducation libérale, économie domestique, etc.). Prix de la pension : 300 francs par an.

L'Ecole de laiterie de Saint-Hyacinthe est subventionnée par le gouvernement.

Nous ne parlerons pas des autres écoles spéciales : écoles normales, écoles d'arts et métiers, etc.

Si les académies jouent le rôle d'écoles primaires supérieures, les écoles modèles sont des écoles primaires intermédiaires et enfin le premier enseignement est donné dans les écoles élémentaires.

Les écoles publiques élémentaires sont sous le

contrôle du conseil de l'Instruction publique qui est divisé en deux comités, l'un catholique, l'autre protestant, et dont les membres laïques, catholiques ou protestants sont nommés par le lieutenant-gouverneur, les évêques en faisant partie de droit. Le surintendant de l'instruction publique est chargé de présider à l'administration. Chaque comité a des réunions séparées et délibère sur ce qui concerne les écoles de sa dénomination religieuse. Les municipalités scolaires ont pour unique but la création et le fonctionnement des écoles ; ce sont les contribuables de chaque district qui nomment des commissaires d'écoles chargés de ce soin ; ces derniers imposent et perçoivent les taxes nécessaires. Mais la minorité, catholique ou protestante, a le droit d'organiser des écoles confessionnelles séparées et elle ne paye d'impôt que pour ses propres écoles.

L'agriculture est admirablement développée et organisée dans la province de Québec. Sociétés d'agriculture, cercles agricoles, syndicats, concours, congrès, toutes ces institutions se multiplient et fonctionnent à merveille. Un *Journal d'agriculture et d'horticulture*, publié par le ministère et rédigé d'une manière très pratique tire, pour son édition française, à 57 000 exemplaires.

La province a dû restreindre sa production de blé, à cause de la concurrence de l'Ouest cana-

dien ; elle s'est tournée vers l'industrie laitière. Elle s'est aussi adonnée avec grand succès à l'exportation des œufs et du lard fumé (bacon). L'envoi en Angleterre de beurre et de fruits s'effectue très bien grâce aux chambres frigorifiques des paquebots.

L'agriculture offre donc dans la province de Québec un bon champ d'activité au cultivateur européen. Mais, et il faut insister sur ce point, une grosse difficulté se présente de prime abord. L'Est canadien est naturellement une immense forêt, et cette forêt, il faut la défricher pour trouver un sol souvent fertile bien qu'il n'ait pas cette richesse extraordinaire, cette profondeur d'humus de la prairie de l'Ouest. Or, à d'infimes exceptions près, l'Européen, et particulièrement le Belge, le Suisse ou le Français n'est pas un défricheur. Ce n'est qu'à la longue que le Canadien-Français est devenu cet intrépide pionnier qu'il est actuellement. Les Français d'Europe ne sont pas faits à ce travail rude, et ils ne sont pas habitués à labourer au milieu des souches. S'ils le tentent, ils se découragent bien vite après avoir perdu leur temps et leur argent. Signalons de suite deux autres dangers : l'absence fréquente de bons chemins dans les cantons nouvellement ouverts et l'attitude déloyale de certains marchands de bois spéculateurs qui pillent les colons ou cherchent à les mettre en faute afin

de pouvoir faire reprendre leur lot. Des règlements récents auraient, assure-t-on, mis fin à ces abus. En tout cas, on coupe court à la fois à tous ces dangers *en achetant des terres entièrement ou partiellement défrichées* et qui sont devenues la propriété définitive de leurs maîtres actuels. S'installer sur des terres défrichées, c'est là pour le colon européen la seule décision raisonnable et c'est le conseil que lui donne le ministre même de la colonisation de la province de Québec.

Nous croyons utile d'indiquer à ce propos le prix de terres à vendre dans diverses régions de la province, dans les conditions moyennes. Ces renseignements sont extraits d'une brochure publiée en 1905 à Montréal ; on s'est borné à réduire les mesures canadiennes en mesures métriques.

Bien que nous ne puissions conseiller l'achat de terres non défrichées, nous disons à titre de simple information que le prix des lots du gouvernement est fort peu élevé ; il varie de 2 fr. 50 à 7 fr. 50 l'hectare. C'est plutôt un droit d'inscription qu'un prix de vente. Voir au chapitre IV les privilèges et les obligations de l'acheteur.

On trouve assez fréquemment à louer des terres en culture ; le loyer ne dépasse point le vingtième du prix de vente.

Les métayers, appelés au Canada « fermiers »,

Paroisse	Région	Surface en hectares	En culture	dimension de la maison en mètres	Nombre de granges, écuries	Prix de vente en francs	Comptant	Termes pour la balance	Intérêt	Distance de l'église en mèt.	Distance du chemin de fer en mètres	Remarques
St-Jovite . .	Nord-ouest de Montréal .	49,30	20,40	7,2 × 7,5	42 × 9	5200	2600	—	6 %	8000	1600	Terre jaune
Matapédia .	Baie des chaleurs . . .	34	10,2	6 × 6,6	1	2340	1560	2	—	670	4800	Bonne bâtisse
Causapscal .	Entre la baie des chaleurs et le St-Laurent . . .	34	6,8	9 × 7,2	2	4100	2050	4	6 %	240	6400	
Plessisville .	Au sud du St-Laurent à 60 km. de Québec . . .	17	17	9 × 7,2	—	26000	26000	—	—	50	1600	
Stornoway .	Sud-est de la province. .	85	42,5	7,5 × 12	2	8320	4160	4	6 %	2400	14400	Beaucoup d'eau terre jaune
Huberdeau .	Ouest de Montréal . . .	126	42,5	7,2 × 7,8	5	20800	10400	10	6 %	220	4000	Terre jaune 3000 billots à faire
St-Gérard de Montarville	Nord d'Ottava.	84,3	15,3	6 × 8,4	2	8840	à volonté		—	7200	40000	Sur les bords de la riv. la Lièvre

partagent généralement avec le propriétaire les produits du sol et de la ferme.

Du *Rapport annuel du ministère de l'Intérieur* pour l'année 1903-1904, j'extrais les renseignements que voici.

Les salaires moyens étaient (Montréal) :

Garçons de ferme,	par mois	et la nourriture, de	52fr. à 104fr.
Filles de ferme	»	»	31 » 62 »
Cuisinières	»	»	62 » 104 »
Servantes	»	»	41 » 78 »
Jardiniers	»	»	62 » 130 »
Bûcherons	»	»	130 » 156 »
Journaliers	par jour	»	6,50 à 9 »

Nous n'indiquons que ces professions, pour lesquelles, d'après le même *Rapport*, les immigrés étaient fortement demandés.

Les régions de colonisation. — Nous allons passer en revue les plus importantes.

Région du lac Saint-Jean et du Saguenay. — Au nord du Saint-Laurent. Le Saguenay traverse un pays des plus pittoresques que visitent chaque année de nombreux touristes. Le lac Saint-Jean, dont la largeur et la longueur atteignent respectivement 40 et 44 kilomètres, est le centre et le réservoir d'un vaste bassin arrosé par de grandes rivières, propice à la fois à la production des grains et à l'industrie laitière, surnommé, à cause de sa fertilité, le grenier de la province de Québec.

L'humus repose d'ordinaire sur d'épaisses cou-

ches argileuses, et le sous-sol est généralement composé de roches calcaires.

Depuis une cinquantaine d'années, des villages prospères se sont fondés ainsi que deux petites villes actives, Roberval sur le lac Saint-Jean et Chicoutimi sur le Saguenay.

Un chemin de fer relie Chicoutimi et Roberval à Québec ; la compagnie transporte gratuitement les colons de bonne foi (certificat du curé de la paroisse et certificat du département de la colonisation), avec les effets de ménage à raison de 136 kilos par personne adulte et 68 kilos par enfant.

Pendant la belle saison, le Saguenay est navigable.

Enfin, il existe un service régulier de bateaux sur le lac.

Région du Saint-Maurice. Par lui-même ou par ses affluents, le Saint-Maurice égoutte une grande contrée située au nord du Saint-Laurent, parsemée de lacs, couverte de forêts, riche en forces hydrauliques. Ce cours d'eau puissant et large traverse une région montageuse et il vient, après une série de chutes et de rapides, s'engloutir à Trois-Rivières dans le Saint-Laurent. La partie de ce pays favorable à la colonisation agricole s'appelle la Mantavaisie ; elle est constituée par le bassin de la rivière Mattawin, affluent de droite du Saint-

Maurice. Mais, jusqu'ici elle est mal desservie.

Outaouais et *Témiscaming*. C'est la région arrosée par les affluents de gauche de l'Ottawa ou rivière des Outaouais, affluents dont les principaux s'appellent la Coulonge, la Gatineau, le Lièvre et le Rouge. Un tiers de cette contrée offre de bonnes ressources à la colonisation.

Elle est couverte de superbes forêts de pins, de cèdres, de tilleuls, de frênes, d'érables, etc... Elle possède de grandes et nombreuses forces hydrauliques.

On signale particulièrement la plaine de la rivière Rouge, le bassin du lac Nominingue et celui du lac Témiscaming. On se rend dans cette dernière contrée par chemin de fer et par bateau.

Les cantons de l'Est. Cette riche région s'étend au sud de Saint-Laurent, de la rivière Richelieu à l'ouest jusqu'à la rivière Chaudière à l'est ; le principal affluent intermédiaire étant le Saint-François. Le sol est fertile, le défrichement assez facile. Les céréales et les légumes viennent bien ; l'élevage et l'industrie laitière donnent aussi de beaux résultats. Le réseau de chemin de fer est très étendu et le pays passablement peuplé.

Bas Saint-Laurent. Région située au nord-est de la précédente. Terre généralement riche. A signaler les cantons à l'est de la rivière Rimouski ; beaux bois, lacs nombreux et poissonneux.

Le chemin de fer intercolonial traverse tout ce pays.

Matapédiac. Rivière qui coule du nord-ouest au sud-est et vient se jeter dans la Ristigouche à peu de distance de son embouchure, à l'extrême échancrure ouest de la baie des Chaleurs. La vallée de la Matapédia est riche, les pâturages y sont excellents; elle est abondamment arrosée de cours d'eau. Beaucoup de lacs (truite et saumon) et d'animaux à fourrures. Pays traversé par l'Intercolonial.

Gaspésie. A l'est de la vallée de Matapédiac, de la baie des Chaleurs au sud, au Saint-Laurent, au nord. Riches pêcheries. Cette contrée est des plus pittoresques et des plus fertiles.

Voies de communication : l'Intercolonial, le chemin de fer de la baie des Chaleurs et un service de bateaux le long de la côte sud.

CHAPITRE III

L'OUEST CANADIEN

Colombie britannique ; Yukon ; les autres districts. — La Colombie britannique est un beau pays, pittoresque, riche en ressources naturelles. A l'ouest des montagnes des Cascades, le climat est doux ; entre ces montagnes qui longent la côte et les Rocheuses, le climat est plus froid l'hiver, plus sec et plus chaud l'été. Cette province est presque exclusivement anglaise. Nous n'en parlerons pas davantage d'autant plus que les provinces qui sont plus rapprochées de l'Europe présentent des avantages au moins aussi grands et même, en ce qui concerne l'agriculture, certainement plus considérables.

Nous ne nous étendrons pas non plus sur le Yukon, pays fort connu à cause de ses richesses minières, mais d'un climat très rude. Bien qu'un

certain nombre de maraîchers français aient réussi autour de Dawson, la capitale, peu de gens sans doute, sauf les amateurs d'aventures, seront tentés de suivre leur exemple.

Les autres districts sont à peu près inhabités et il est probable que l'agriculture n'y prospérera jamais, sauf dans les régions avoisinant la baie d'Hudson, vers le sud. Le climat y est beaucoup plus doux qu'on ne l'a longtemps supposé et il est à prévoir que d'ici quelques années la colonisation commencera son œuvre de ce côté; mais il est prématuré d'en parler dès à présent.

Avantages et inconvénients de l'Ouest Canadien. On donne le nom d'Ouest — ou quelquefois de Centre — Canadien, aux provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Ce pays, deux fois aussi étendu que la France, est une plaine immense, d'une fertilité incomparable. A l'infini se déroulent des prairies que sillonnaient autrefois les hordes de buffalos et les tribus d'Indiens; des lignes de chemin de fer, de plus en plus nombreuses, les traversent aujourd'hui, et de chaque côté de la voie, plus loin que l'œil ne peut porter, les fermes s'échelonnent, d'admirables champs de blé remplacent la végétation luxuriante qui paraît naturellement la terre; plus loin, paissent paisiblement les innombrables troupeaux des éleveurs, les moutons, les vaches, les chevaux,

successeurs placides du bizon sauvage. Plus loin encore, la prairie resplendit, telle qu'elle fut pendant une longue durée de siècles. Le sol, terre noire d'alluvion, profonde de trente à soixante centimètres, attend le soc de la charrue. Ici, sur d'immenses surfaces, *pas de roches, pas de cailloux, pas d'arbres à abattre.* Au lieu d'un défrichement lent et pénible, un simple *cassage*, selon l'expression du pays, que, peut faire, à raison d'un demi-hectare environ par jour, un homme conduisant une charrue avec deux bœufs ou trois chevaux de taille moyenne.

La couche d'humus provient de la décomposition de matières organiques : elle repose sur une terre glaise qui, retenant l'eau de pluie, entretient une fraîcheur favorable à la végétation. Sur ce sol fécond poussent à merveille, sans engrais pendant de longues années, le blé, l'avoine et l'orge, le sarrazin, les pois, les betteraves, les tomates, les melons, les choux, etc., bref les céréales et les légumes. On s'étonne parfois que les récoltes réussissent si bien sous un climat réputé vigoureux. L'hiver, il est vrai, qui va de novembre à la fin d'avril, est vraiment froid ; mais nous l'avons déjà dit d'ailleurs, ce froid est très sain et extrêmement agréable en raison de l'absence de vent et d'humidité. S'il y a de temps à autre une tourmente de neige, une « poudrerie », suivant l'ex-

pression canadienne, on en est quitte pour rester chez soi. Le thermomètre centigrade peut parfois descendre à — 40°; la durée des grands froids est d'environ trois semaines et elle se trouve répartie en quatre ou cinq périodes de quelques jours. On ne saurait trop le répéter, la sensation éprouvée ne dépend pas seulement de la température mais de l'état hygrométrique et de l'agitation de l'air. Or, c'est un fait bien établi, mille fois affirmé par les colons d'Europe que l'hiver canadien est incomparablement plus sain que le nôtre et que tout le monde sort, va, vient, vaque à ses affaires et surtout — en raison du peu de travaux à cette époque — à ses plaisirs ; c'est le moment des réunions, des dîners, des jeux. On se couvre chaudement, et on sait se chauffer dans les maisons. Revenons à la terre : la voilà gelée et couverte d'un manteau de neige durcie. Eh bien ! Cela est excellent ; tous les cultivateurs le savent. La terre ne sera pas lavée de ses sels nitriques et, au printemps, elle conservera une humidité favorable à la végétation. C'est à la fin de mars et au début d'avril que, la neige ayant disparu, le cultivateur fait les semailles. Voici l'été qui apparaît à la fin de mai, au moment des pluies. L'été est charmant ; journées très longues, à cause de la latitude, et très chaudes, l'altitude extrêmement faible du pays n'est pas étrangère à ce fait. Telle

est la quantité de lumière et de chaleur reçues par le sol à cette époque que la végétation est prodigieusement activée : *le froment mûrit en trois mois*. En août, c'est la moisson. On a quelquefois parlé à ce sujet de gelées précoces ; c'est une erreur : il n'y a eu, en soixante ans, au Manitoba, que quatre gelées qui aient endommagé les récoltes. Enfin, voici l'automne, saison délicieuse, pendant laquelle le cultivateur va battre son grain, le porter à l' « élévateur » et préparer la terre pour la récolte suivante.

Là céréales et légumes poussent à l'envi et recueillent les premiers prix dans les expositions ; les fruits ne font pas défaut non plus. Fraises, framboises, cerises, groseilles, poires, mûres, prunes, cassis, raisin sauvage, tout cela vient admirablement et égaye la table du colon.

L'Ouest canadien n'est pas seulement un pays propre à la culture, il est aussi très propice à l'élevage. Chevaux, bœufs, moutons, porcs, augmentent d'année en année. Ils trouvent, dans le foin sauvage des prairies, un aliment très nourrissant, supérieur aux variétés cultivées, et ils hivernent en liberté dans les régions boisées. Ainsi, beaucoup de bestiaux sont vendus à bon prix sans avoir mangé de grain ni vu une étable. L'industrie laitière se développe beaucoup, ainsi que l'élevage des volailles.

La pêche et la chasse offrent au colon une ressource qui n'est pas à dédaigner et un plaisir généralement apprécié. Les cours d'eau sont nombreux et il y a une multitude de lacs surtout vers le nord; ils sont très poissonneux : on y trouve à foison le poisson blanc, le doré, l'esturgeon, la perche, le brochet... Quant au gibier, il abonde. On voit, par troupes, la poule des prairies — mets exquis, — la sarcelle, l'oie sauvage, le canard sauvage, les outardes, perdrix, cailles, faisans, dindons... Il y a abondance de lièvres, chevreuils, antilopes, caribous... Bref, c'est le paradis des pêcheurs et des chasseurs.

Ajoutons que si, dans certaines plaines, l'eau potable fait défaut, on la trouve toujours en creusant des puits.

Si la nature a été prodigue de ses dons dans l'Ouest canadien, l'homme s'est appliqué à les mettre à portée de tous. Une moitié des terres est offerte à titre de concessions gratuites ou homesteads par lots d'un peu plus de 64 hectares, moyennant quelques conditions indiquées ci-dessous. L'autre moitié se vend à des prix bien modérés, depuis 50 francs l'hectare jusqu'à 150 francs ou 200 francs, selon la qualité du sol et la proximité des chemins de fer. Ajoutez à cela que les impôts sont très faibles, que l'on chasse et que l'on pêche sans permis, que l'administration ne mène

pas les gens à la lisière et qu'enfin il existe, avec une honnête liberté, une véritable égalité consacrée par les mœurs.

Mais enfin, direz-vous, ce pays est donc la *terre promise?* Il n'y a donc pas une ombre au tableau. N'y a-t-il jamais de fléaux? Les bêtes féroces ne viennent-elles pas voisiner avec l'homme qui les dépossède aujourd'hui de leur domaine?

Les trombes, les cyclones sont inconnus dans l'Ouest canadien; mais de temps à autre s'élevaient, allumés par l'imprudence de quelques chasseurs, de terribles feux de prairies qui ravageaient tout sur leur passage. Grâce aux mesures prises par le gouvernement et par les municipalités, ainsi qu'à la colonisation progressive des plaines, ce fléau a presque complètement disparu. Si, par extraordinaire, il apparaît encore, les sinistrés sont indemnisés par le gouvernement.

Quant aux bêtes féroces, il n'en est pas question. Les loups de prairies sont inoffensifs, ils fuient l'homme et ne se risquent pas aux environs des fermes, sauf la nuit où ils peuvent rôder. Les ours sont fort éloignés des centres de colonisation et il faut entreprendre de véritables expéditions pour les chercher si l'on est tenté par l'amour de la chasse. Il ne me reste plus qu'à citer... les maringouins, méchants moustiques qui, en juillet, par les années pluvieuses, sont terribles à l'ap-

proche des orages : on s'en défend en mettant des gants et en se protégeant la figure avec un voile.

On pense bien qu'une contrée aussi vaste que l'Ouest canadien ne présente pas un caractère absolument uniforme. Rappelons que lorsque l'on se dirige du sud, l'augmentation de latitude est compensée, au point de vue du climat, par la plus longue durée des journées d'été. De l'est à l'ouest, la tombée de neige diminue; mais les vents chauds d'ouest, appelés Chinook, amènent dans l'Alberta sud un complément d'humidité. Ils adoucissent en même temps le climat, si bien que l'on parle couramment de l' « Alberta ensoleillé ». Indiquons à grands traits les caractères spéciaux des diverses parties de l'Ouest.

Au Manitoba, les plaines sont légèrement ondulées ; le sud-ouest est passablement boisé, dans le nord et dans l'est il y a de grandes forêts ; les arbres suivent les rives des cours d'eau et enfin par endroits, dans la plaine, il y a des *îles de bois*, comme on dit. Les habitants comparent volontiers, dans l'Ouest, à la mer, la prairie où ondule l'été sous la brise légère l'immensité des blés : c'est *le large* ; continuant cette gracieuse image, les bouquets de bois deviennent des îles. La fécondité du sol, notamment de la vallée de la Rivière Rouge, la première colonisée, est proverbiale. Un détail à ce propos : on a vu, dans les expositions, des

choux de 16 kilogrammes, des navets de plus de 10 kilogrammes, des carottes dépassant 50 centimètres de longueur ! Ces légumes monstrueux ne sont sans doute pas les meilleurs ; mais ils en disent long sur la richesse du sol qui les a produits. La culture et l'élevage réussissent également au Manitoba.

L'Assiniboine est un ancien territoire qui forme actuellement le sud de la Saskatchewan (comprenant Regina) et une partie du sud-est de l'Alberta. La partie est, celle de Regina, est le prolongement des terres à blé du Manitoba ; un peu plus léger que dans la vallée de la Rivière Rouge, le sol est néanmoins excellent. Beaucoup de prairies et passablement de bois. La culture mixte est en honneur (céréales et élevage). La vallée de la rivière Souris contient beaucoup de charbon.

La partie occidentale, à l'ouest de Regina, est moins fertile. L'élevage succède à la culture du blé ; de grands troupeaux s'engraissent dans les prairies ou sur les coteaux que recouvre une herbe nourrissante et vivace, l' « herbe à buffalos ». L'industrie laitière est le complément naturel de l'élevage. On trouve, dans la région, en abondance l'eau, le bois, le charbon.

L'ouest de l'Assiniboine présente, au point de vue du sol et du climat, les mêmes caractères que le sud de l'Alberta, bien qu'ils soient ici plus accen-

tués. Nous voici dans le domaine des éleveurs, dans le pays des « ranches » (fermes à bestiaux) où sur les hauts plateaux coupés de vallées étroites paissent, sous la surveillance des vachers ou « cow-boys », d'immenses troupeaux de bêtes à cornes, de moutons, de chevaux. Ils seront là toute l'année, car ils trouveront toujours à se nourrir et l'hiver est doux. Chaque année arrivent de l'est du Canada et de l'ouest des Etats-Unis, quantité de jeunes bestiaux qui s'engraissent sur les terres de l'Alberta.

En s'avançant vers le nord, à Calgary, la culture mixte apparaît. Plus loin, c'est l'admirable vallée de la Saskatchewan du Nord avec ses nombreux affluents, parmi lesquels il faut au moins citer la rivière Bataille, le futur *jardin de l'Ouest*, vallée admirable par son aspect riant et varié, par ses ressources de toute nature, la fécondité de son sol, de ses prairies et de ses vallons, ses richesses forestières, ses innombrables lacs et étangs, son sous-sol aussi qui livre le charbon pour un prix très modique.

La branche nord de la Saskatchewan nous conduit dans la province de même nom dont nous avons déjà brièvement décrit la partie méridionale. La partie centrale de cette province (Prince-Albert) est une région moitié prairie, moitié forêt, parsemée de lacs, très propre à la culture mixte,

fertile comme la plupart des terres de l'ouest, assez rude l'hiver, mais d'une température très égale l'été.

Ces richesses naturelles du Centre canadien, jointes à l'extrême facilité d'établissement que procurent le système des concessions gratuites, le prix modéré des terres à vendre, enfin un réseau sans cesse accru de voies ferrées qui donnent au colon le transport à bon compte, attirent une quantité considérable d'immigrants qui va en augmentant d'année en année. Jusqu'ici, malheureusement, ces immigrants sont surtout des Américains des Etats-Unis, des Anglais, des Ecossais, des Galiciens, des Russes, des Scandinaves... ; les Français, les Belges, les Suisses ne viennent qu'en petit nombre. Aussi, tandis que nous retrouvons dans la province de Québec notre propre pays, il n'en est pas de même dans l'Ouest canadien, bien que nous y soyons cordialement accueillis. L'égalité absolue qui règne entre les deux races à Québec est, dans l'Ouest, rompue à notre détriment. En conséquence de mesures que le gouvernement fédéral a eu la faiblesse de ratifier et qu'avaient prises les législations locales, les écoles publiques sont neutres au point de vue religieux et l'anglais est la seule langue officielle. Toutefois les municipalités catholiques peuvent exiger que les maîtres soient catholiques, et dans les districts

où les catholiques sont en minorité, ils ont le droit d'avoir des écoles séparées. De plus, les municipalités ont le pouvoir de faire donner dans les écoles un enseignement élémentaire de la langue française. L'enseignement n'est pas obligatoire. Ajoutons qu'il y a un grand nombre d'écoles libres congréganistes, de pensionnats religieux, de couvents-écoles. Enfin, il existe à Saint-Boniface un collège français tenu par les Jésuites, et qui constitue, avec plusieurs autres collèges anglais, l'Université officielle du Manitoba ; certains cours complémentaires sont donnés à Winnipeg par des professeurs du gouvernement manitobain.

On voit donc que si notre situation n'est pas ici de premier ordre comme à Québec, elle présente cependant des garanties solides. Dans toutes les régions du pays, nous avons des paroisses françaises, des groupes d'établissements français *dont il ne faut à aucun prix que le colon de langue française s'écarte*, dans l'intérêt des siens, de lui-même et de sa nationalité qui est désormais celle de la race française en Amérique, *la nationalité canadienne-française*.. Nous avons l'appui d'un clergé puissant — curés, religieux, religieuses — pour la plupart français du Canada ou d'Europe, clergé qui, ne l'oublions pas, a été pour le Canada français, dans les heures tristes de l'oppression anglaise, un principe de vie et de résistance, passive mais

victorieuse. En outre, les Canadiens français de la province de Québec viennent de plus en plus s'établir par groupes compacts dans l'Ouest. Enfin, si l'on réfléchit que la progression des immigrants anglais — peuple médiocrement agricole — a été la suivante : en 1900, 4000 ; en 1901, 9 000 ; en 1902, 13 000 ; en 1903, 42 000 ; en 1904, 50 000, on peut raisonnablement espérer que l'émigration de langue française augmentera, elle aussi, dans de grandes proportions.

J'ai dit — et l'on ne saurait trop insister sur ce point — que les colons français, belges ou suisses, *doivent s'établir seulement à proximité des paroisses canadiennes-françaises*. Ils en trouveront dans toutes les directions, avec tous les caractères ou les avantages qu'ils pourront désirer. Ils n'auront donc que l'embarras du choix. Afin de les renseigner sur ce sujet, je vais donner ci-dessous une liste, aussi complète que possible, des paroisses et des missions de langue française. Lorsqu'une localité y figure, cela ne signifie pas qu'elle est ou exclusivement, ou en majorité française. Cela veut dire que le culte y est célébré soit régulièrement (si elle est paroisse), soit (si elle est mission) à intervalles plus ou moins éloignés, d'ordinaire tous les mois, par des prêtres *de langue française*. J'y joins l'indication des écoles (1) catholiques,

(1) Les *Académies* sont des institutions d'enseignement secondaire.

laïques ou congréganistes, *où le français est enseigné conjointement à l'anglais.* Ces renseignements, outre qu'ils sont précieux par eux-mêmes, permettent d'apprécier quelle est, dans une localité, l'importance de l'élément français, lors même qu'il n'en est pas expressément question. Ainsi, lorsqu'on voit que Medicine-Hat, ville d'environ 3,000 habitants, possède une église mais pas d'école, on en conclut que l'élément français ne dépasse pas quelques centaines de personnes. Au contraire, Saint-Laurent est un village doté d'une église et de plusieurs écoles congréganistes ; il n'y a donc pas à douter que l'élément français y soit prépondérant ; et, en effet, la population est surtout composée de métis français.

La plupart des localités sont dotées d'un bureau de poste ; il faut faire exception pour celles qui sont éloignées de tout centre habité ; ce sont généralement des missions, et leur situation excentrique est suffisamment visible sur la carte.

Divers autres renseignements sont fournis sur bon nombre des missions et des paroisses.

J'ai adopté dans cette énumération un ordre géographique.

Vallée de la Rivière Rouge (*Manitoba*). — La Rivière Rouge passe à Wiunipeg et se jette dans le lac de même nom. Elle égoutte un pays extrêmement fertile et qui a été colonisé en premier

lieu. La terre est noire, riche en matières organiques. Cultures : blé, avoine, orge, légumes ; foin naturel, chaque fermier en recueille amplement pour l'entretien de ses animaux l'hiver. L'élevage des chevaux, bêtes à cornes, moutons, cochons réussit très bien ; l'industrie laitière a pris une grande extension. Peu de bois, sauf dans le voisinage de Winnipeg. Abondance d'eau.

Winnipeg. Au confluent de l'Assiniboine et de la Rivière Rouge. Grande ville qui se développe très rapidement. Environ 100 000 h. Nombreuses lignes de chemins de fer. Plusieurs écoles congréganistes (Académie Sainte-Marie, écoles des Saints-Anges, des Frères de la Société de Marie, de l'Immaculée-Conception, école des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie) ; un orphelinat pour les garçons une maternité.

Saint-Boniface. Petite ville française de 3 500 habitants ; faubourg de Winnipeg, au confluent de la Seine et de la Rivière Rouge ; archevêché, chemin de fer, télégraphe.

Plusieurs écoles congréganistes, élémentaires ; pensionnat de jeunes filles ; Académie Provencher pour les garçons (Frères de la Société de Marie) ; école industrielle, cours commercial (Frères de Ploërmel) ; collège Saint-Joseph (Jésuites).

Hôpitaux : hospices pour les orphelins, les vieillards.

Lorette. Chemin de fer; télégraphe. Eglise; couvent-école. On a du bois facilement; excellente eau. Culture et élevage. La paroisse est sur la rivière la Seine, affluent de la Rivière Rouge. Fromagerie coopérative.

Entre Lorette et Saint-Boniface, se trouve le groupement de *La Seigneurie*. A l'ouest de Lorette est l'*Ile aux Chèvres* qu'occupent un assez grand nombre de Belges.

Sainte-Anne des Chênes. Chemin de fer; télégraphe. Eglise; couvent-école. La plus ancienne paroisse française du Manitoba. Mêmes avantages qu'à Lorette; comme elle, située sur la Seine.

De là est desservie la mission de *Sainte-Geneviève*.

A 14 kilomètres au sud de Sainte-Anne est situé *Saint-Julien de Chambord*. Ecole. Même sol qu'à La Brocquerie.

La Brocquerie. Chemin de fer; télégraphe. Eglise; école. Sur la Seine. Sol plus léger, plus sablonneux qu'à Sainte-Anne, mais très bon. Eau et bois en abondance; poisson et gibier.

A l'est de Sainte-Anne, à la lisière de la forêt se trouve la colonie de *Calédinia*; et, entre les villages de Sainte-Anne et de La Brocquerie, celle de *Giroux*.

Bedford. Mission desservie de Woodridge.

Woodrige. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise.

Au sud, sur la voie ferrée, *Badger* et *Vasseur*, missions.

En descendant la vallée de la rivière Rouge, on trouve.

Emerson. Sur la rivière Rouge. Chemin de fer.

Sainte-Pie et *Letellier*. Sur la rivière Rouge. A *Letellier*, chemin de fer ; télégraphe. Eglise ; couvent-école. A proximité se trouve :

Saint-Joseph. Eglise ; école.

Dans ces dernières paroisses, sol de première qualité, tout en prairies, pâturages excellents.

Saint-Jean-Baptiste. Sur la rivière Rouge. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise ; écoles congréganistes.

Importante paroisse rurale ; la culture du blé réussit fort bien. Société d'agriculture.

De Saint-Jean-Baptiste dépend la mission de

Morris, sur la rivière Rouge. Chemin de fer ; télégraphe.

A 14 kilomètres au sud-est, se trouve

Sainte-Elizabeth, où le sol est excellent pour l'élevage. Eglise.

Arnaud. Chemin de fer.

Dufrost. Chemin de fer, télégraphe.

Saint-Malo, sur la rivière aux Rats. A 6 kilomètres de Dufrost. Eglise ; école congréganiste.

Saint-Pierre, sur la rivière aux Rats, A 9 kilomètres d'Otterburne. Eglise ; écoles congréganistes. Dans ces deux paroisses, l'industrie laitière et l'élevage — sans parler du blé — donnent de très beaux résultats.

Entre ces deux villages se trouve

La Rochelle.

Otterburne, sur la rivière aux Rats. Chemin de fer ; télégraphe.

Aubigny (*Saint-Antoine d'*), sur la rivière Rouge. Station la plus rapprochée, *Morris*, à 15 kilomètres. Eglise.

Sainte-Agathe, sur la rivière Rouge. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise ; couvent-école. Site pittoresque ; sol fertile ; bois le long de la rivière.

Nivervillè. Chemin de fer.

Royal, sur la rivière Rouge.

Isle des Chênes. Eglise.

Saint-Adolphe, à 24 kilomètres de Winnipeg. Eglise ; couvent-école.

Cartier, sur la rivière Rouge ; chemin de fer ; poste à Saint-Adolphe. Couvent de missionnaires.

La Salle, sur la rivière du même nom. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise.

Saint-Norbert, sur la rivière Rouge. Chemin de fer ; télégraphe.

Eglise ; asile pour les enfants trouvés ; couvent-école. Monastère des Trappistes.

L'une des paroisses françaises les plus anciennes et les plus peuplées.

Saint-Vital, situé sur les deux rives de la rivière Rouge. A proximité de Winnipeg. Dans toute la banlieue de la capitale, la culture maraîchère et la laiterie sont rémunératrice.

En descendant la rivière Rouge, on trouve

Selkirk. Chemin de fer, télégraphe. Un missionnaire y réside.

Piguis, desservi de Winnipeg.

Beauséjour, à l'est de Selkirk ; desservi de cette localité. Chemin de fer. Au nord-est est la mission du *Lac du Bonnet* sur la rivière Winnipeg.

Cross Lake (ou *lac La Croix*), sur la même ligne, à une centaine de kilomètres à l'est. Eglise.

Saint-Georges de Châteauguay (nom du bureau de poste, *Fort Alexandre*), à l'embouchure de la rivière Winnipeg. La station de chemin de fer la plus rapprochée est le *Lac du Bonnet*, sur la même rivière, à 28 kilomètres environ. Eglise.

Terre boisée. Bois giboyeux, rivière poisonneuse.

A l'Ouest de Winnipeg. — A l'ouest de la capitale s'étend une région constituée principalement par la vallée de l'Assiniboine. En la parcourant jusqu'à une distance de 150 kilomètres envi-

ron à vol d'oiseau, on note les localités suivantes :

Saint-Charles. Chemin de fer. Eglise. A 11 kilomètres de Winnipeg.

Saint-François-Xavier. Eglise ; couvent-école. A 32 kilomètres de Winnipeg.

Baie Saint-Paul, sur l'Assiniboine.

Reaburn. Chemin de fer.

Portage-la-Prairie. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise. Ville de plus de 5 000 habitants (300 catholiques).

Saint-Eustache. La station la plus rapprochée est *Marquette,* à 13 kilomètres. Eglise ; couvent-école.

On fait beaucoup d'élevage à Saint-Eustache.

A quelques kilomètres au nord-est est situé :

Pigeon-Lake.

Elie.

Mission desservie de Saint-Eustache ; école congréganiste.

Fannystelle. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise. Cette colonie, fondée par des Français, contient des terres d'excellente qualité.

Haywood. Chemin de fer.

Saint-Claude. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise ; couvent ; école paroissiale. Cette paroisse a été fondée presque entièrement par des colons de France, dénués de ressources et aujourd'hui prospères.

Rathwell. Chemin de fer. Mission desservie de Notre-Dame-de-Lourdes.

Treherne. Chemin de fer.

Bruxelles. Station la plus rapprochée, *Holland* à 16 kilomètres. Eglise.

Saint-Alphonse. Station la plus rapprochée, *Cypress River*, 13 kilomètres. Eglise ; école paroissiale.

Mariapolis. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise. Dans ces trois dernières colonies, il y a un grand nombre de Belges et de Français.

Beaconsfield, sur une petite rivière.

Notre-Dame-de-Lourdes. Station la plus rapprochée, Rathwell, à 13 kilomètres. Eglise ; école paroissiale.

Colonie très prospère fondée par les Chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception. Elle comprend un grand nombre de Français, beaucoup de Suisses et quelques Belges. Pays accidenté et boisé. Particularité : l'élevage des abeilles y est en honneur et réussit fort bien.

Somerset. Point de jonction de deux voies ferrées. Desservi de Saint-Léon.

Altamont. Chemin de fer. Desservi de Saint-Léon.

Saint-Léon. Station la plus rapprochée, *Somerset*, à moins de 2 kilomètres. Eglise ; école paroissiale. Somerset est desservi de Saint-Léon. Entre

Somerset et Notre-Dame-de-Lourdes, les terres sont très bonnes.

Manitou. Desservi de Saint-Léon. Chemin de fer.

Environs des lacs Manitoba et Winnipegosis. — *Saint-Laurent.* Chemin de fer ; télégraphe à Reaburn, à 40 kilomètres. Eglise ; écoles congréganistes. Le village est situé à quinze cents mètres du lac Manitoba et adossé à une forêt. Elevage, fabrication du beurre et du fromage ; chasse et pêche. Excellente eau. Le bord du lac est ravissant, le sable très fin. Saint-Laurent est destiné à devenir la plage à la mode de Winnipeg.

De là sont desservies plusieurs missions.

Lake Francis. A quelques kilomètres de la Manitoba.

Mac Creary (ou *Canadaville*) ; Desservi de Laurier. Chemin de fer.

Laurier. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise. Ecole.

Beaucoup de Français et de Belges dans cette localité. Pays excellent pour la culture mixte. A proximité, montagne fournissant le bois pour la construction.

Makinak. Chemin de fer. Eglise ; école congréganiste ; orphelinat.

Sainte-Rose-du-Lac. Station la plus rapprochée, Makinak, à 16 kilomètres. Eglise ; école congréganiste.

Dauphin. Chemin de fer. Mission desservie de Makinak. Dans la région à l'ouest du lac Dauphin, il y a un grand nombre de Polonais et de Galiciens.

Plus au nord, on arrive à

Rivière aux épinettes (nom de la station et du bureau de poste, Pine-River). Chemin de fer. Eglise ; école-pensionnat.

De là sont desservies plusieurs missions, entre autres *Winnipegosis* sur le lac de même nom, rive sud, à l'extrémité d'un embranchement de chemin de fer.

De Brandon à Régina. — *Brandon*. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise ; école congréganiste.

Ville de 8 000 habitants. La « capitale des blés » est bâtie en amphithéâtre sur la rive sud de l'Assiniboine.

Au sud-ouest de *Brandon*, à 40 kilomètres environ, se trouve la grosse localité de *Souris*, située sur la rivière de même nom et sur la voie ferrée. C'est une mission desservie de Brandon.

Margaret. Chemin de fer.

Saint-Félix de Dunrea. Station la plus rapprochée, *Margaret* à moins de 10 kilomètres.

Eglise.

Au sud se trouve la grosse localité de *Boissevain*, desservie de Saint-Félix. Chemin de fer.

Deloraine. Chemin de fer. Mission desservie de Saint-Félix.

Lauder. Chemin de fer.

Grande-Clairière. Station la plus rapprochée, *Findlay*, à 10 kilomètres. Eglise ; école congréganiste.

Colonie fondée par M. l'abbé Gaire, prêtre français d'Alsace.

Deleau, desservi de Grande-Clairière. Chemin de fer.

Lac des Chênes (nom de la station et du bureau de poste, *Oak Lake*). Chemin de fer ; télégraphe. Eglise.

Bellegarde (Saint-Maurice de). Eglise ; école paroissiale.

Colonie fondée par M. l'abbé Gaire, ainsi que celle, à 30 kilomètres au sud-ouest, de *Saint-Raphaël* (bureau de poste *Cantal*) qui possède une église. Signalons à quelques kilomètres de Saint-Maurice la colonie de *Saint-Michel*. Un grand nombre de colons viennent de Belgique ou de France.

Redvers. Chemin de fer.

A quelque distance de *Redvers*, se trouve la jeune paroisse de *Saint-Antoine des Prairies*. Eglise. Canadiens-français.

Wauchope. Chemin de fer. Eglise.

Colonie fondée par M. l'abbé Gaire.

Estevan. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise ; école congréganiste.

Willowbunch (ou *Saint-Ignace des Saules*). Sta-

tion la plus rapprochée, *Moose Jow* (à l'ouest de Régina), à 130 kilomètres environ. Eglise. Canadiens-français. Bonnes terres à prendre.

Forget. Chemin de fer. Eglise ; couvent-école. L'ancien nom de cette colonie est *Alma*. Alma et Wauchope sont aux extrémités sud-ouest et sud-est du district de la Montagne de l'Original, parsemée de lacs, et qui fournit en abondance gibier et poisson. Ce sont des colonies où vivent beaucoup de Français et de Belges.

Highview. Station la plus rapprochée, Arcola, à 40 kilomètres. Mission desservie de *Saint-Hubert*. Colonie à la base nord-est de l'Orignal. L'élevage de gros bétail réussit très bien.

A 20 kilomètres plus à l'ouest se trouve le groupement de

Flet Wood desservi aussi de Saint-Hu-bert.

Fort Ellice. Sur la rivière Assiniboine, comme la localité suivante dont il est très rapproché et avec laquelle il forme une seule paroisse.

Saint-Lazare. Station la plus rapprochée, Birtle, à 10 kilomètres. Eglise.

Moosomin. Chemin de fer. Gros village, desservi de *Saint-Hubert*.

Kaposvar. Station la plus rapprochée, Whitevood, à 5 kilomètres. Eglise. Surtout des Hongrois.

Whitewood. Chemin de fer. Desservi de *Saint-Hubert*.

Esterhazy, au nord de Whitewood. Chemin de fer. Eglise. Canadiens-français, Anglais et Tchèques.

Saint-Hubert (Bureau de poste à Whitewood). Eglise ; couvent-école. Colonie composée en grande partie de Belges et de Français, très florissante.

Broadview. Chemin de fer. Eglise.

Summerberry. Chemin de fer. Desservi de Wolseley.

Wolseley. Chemin de fer. Eglise ; couvent-école. Canadiens-français et Anglais.

Montmartre. Station la plus rapprochée, Sintaluta, à 40 kilomètres.

Eglise. Culture mixte. A 22 kilomètres, au nord-ouest, le joli *Lac Marguerite* ; élevage. Ces deux colonies ont été fondées par des Français.

De *Montmartre* est desservie la mission de *Bonsecours* prochainement paroisse. Canadiens-français.

Sintaluta. Chemins de fer. Desservi de Wolseley.

Entre Sintaluta et Régina est la station allemande de Balgonie à proximité de laquelle est *Saint-Paul*, mission.

Le gros village d'*Indian Head*, première station à l'ouest de Sintaluta, possède une église. L'influence française y est forte.

Qu'Appelle. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise ; école paroissiale ; écoles industrielles congréganistes. Beaucoup de Canadiens-français.

Lebret. Station la plus rapprochée, Patrick, à 10 kilomètres.

Montagne de Tondre (nom du bureau de poste *Touchwood Hill*). Eglise ; école congréganiste pour les sauvages. Station la plus rapprochée, *Lipton* à environ 50 kilomètres.

Fort Pelly (Bureau de posté, *Cote*). Station la plus rapprochée, *Kamsack* à 45 kilomètres. Eglise ; école.

Régina. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise ; couvent-école.

A égale distance de Régina et de Medicine-Hat, sur la voie ferrée, située sur une petite rivière, se trouve *Swift Current*. Eglise.

La Région de Prince-Albert. — *Prince-Albert*. Chemin de fer ; télégraphe. Evêché ; cathédrale ; séminaire ; écoles congréganistes ; académie ; asile ; orphelinat ; école-pensionnat pour les Indiens ; école catholique laïque.

Saint-Louis, à quelques kilomètres de *Duck Lake* (Lac-aux-Canards), qui est une station. Eglise ; pensionnat-école congréganiste. Sol relativement léger ; récoltes généralement bonnes.

Domrémy. La station voisine est aussi *Duck Lake*. Eglise ; pensionnat-école congréganiste. Paroisse bien française. Terre très bonne ; blés superbes, excellents pâturages. Puits nécessaires dans une partie du district. A quelque distance au nord-est, la *Montagne Bouleau*, sol excellent, mais broussailles rendant le cassage plus difficile.

Bonne-Madone (Paroisse de *Lac Croche*). Eglise. Sol d'une fertilité extraordinaire.

Au nord-est *Kinistino*, chemin de fer ; colonie florissante.

Flett Springs (paroisse Saint-Augustin). Eglise. Très bonne terre, eau abondante.

A quelque distance de *Flett Springs*, sur les bords du lac Lenore, est situé *Saint-Brieuc*, colonie fondée par M. l'abbé Yves Lefloch, prêtre breton. Station la plus rapprochée, Melfort, à 40 kilomètres.

Entre Flett Springs et Batoche, les colonies de *Lafontaine*, chapelle, et de *Bellevue* : Eglise, école laïque catholique. Bonnes terres.

Batoche. Station la plus rapprochée, *Duck Lake*. Eglise ; école catholique.

Alvena. Eglise ; école-pensionnat congréganiste.

Saskatoon. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise.

Vonda. Chemin de fer. Mission desservie de Howell. Terrain plat, bien égoutté. Jolis lacs à proximité. Ce nouveau village est très prospère.

Howell. Chemin de fer. Eglise ; couvent-école ; pensionnat congréganiste. Paroisse toute récente, bien française ; excellente situation.

Rosthern. Chemin de fer ; télégraphe. Desservi de Fish Creek (Alvena). Il y a ici une colonie galicienne.

Duck Lake (ou *Lac-aux-Canards*). Chemin de

fer ; télégraphe. Eglise ; école publique catholique. Ecole industrielle pour les sauvages.

Plateau fertile, à la lisière d'une vaste forêt d'épinettes, à proximité de la Saskatchewan. Site pittoresque. Véritable petite ville. Beaucoup de Français y sont établis.

Carleton. Station la plus rapprochée, *Duck Lake.* Eglise. Colonie fondée par des familles de France qui ont fort bien réussi.

Lac Markeg, bureau de poste d'*Aldina.* Eglise.

Battleford. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise ; école publique catholique.

De là est desservie, au sud, la mission de la *Montagne d'Aigle.*

Bresaylor (connu aussi sous le nom de Thunderchild). Chemin de fer. Eglise ; école congréganiste. Au nord se trouve

Rivière Tortue. Eglise.

Lac au Brochet (ou *Jackfish*). Eglise. A 25 kilomètres de Battleford. On y fait beaucoup d'élevage. Un groupe d'Anglais est installé dans cette localité.

Green Lake (ou *Lac Vert*). Eglise.

Lac à la Poule d'eau, au nord du Lac Vert, duquel il est desservi.

Ile à la Crosse. Au nord du lac précédent. Eglise. Ecole congréganiste. De là sont desservies diverses stations.

L. de la
aux Boucanes
L. de la Selle
du
Lac aux Oeufs
Fort Saskatchewan
Bro
l'Amoureux
Strathcona
Buttes
des Castors
Lac Castor
Beaumont
L. au Boule
L. du Butor
Duhamel
L. Poudreux
L. Ondulé
Viande Séchée
R. de la
Bataille R.
L. du Bison
Daim
Rouge R.
Lac Sulli
Buttes
de la
main
de Roses

Lac Doré. A l'est du lac à la Poule d'eau ; desservi du Lac Vert.

Cumberland. Sur la rivière Saskatchewen. A 250 kilomètres environ à l'est de Prince-Albert. Eglise ; école catholique laïque.

Lac Cedar (ou *Lac des Cèdres*). Desservi de Cumberland dont il est distant de 150 kilomètres à l'est environ.

Grand Rapids (ou *Le Grand Rapide*). Desservi de Cumberland. Situé à l'est du Lac des Cèdres.

Alberta sud. — *Medicine-Hat*. Chemin de fer. Eglise. Ville de 3 000 habitants.

Lethbridge. Chemins de fer. Eglise ; couvent-pensionnat. Ville de 3 000 habitants.

Macleod. Chemin de fer. Eglise.

Pincher. Chemin de fer. Eglise ; couvent-pensionnat.

Blairmore. Chemin de fer. Eglise.

Claresholm. Chemin de fer. Desservi d'Okotoks.

Stavely. Chemin de fer. Desservi d'Okotoks.

Nanton. Chemin fer. Desservi d'Okotoks.

High River. Chemin de fer. Desservi d'Okotoks.

Okotoks. Chemin de fer. Eglise.

Midnapore. Chemin de fer. Desservi de Calgary.

Calgary. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise ; hôpital ; couvent-pensionnat ; école congréganiste. Ville de plus de 10 000 habitants. La capitale des éleveurs.

Langdon. Chemin de fer. Desservi de Celgary.

Gleichen. Chemin de fer. Desservi de Blackfoot Crossing (réserve indienne).

Canmore. Chemin de fer. Desservi de Banff.

Banff. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise.

Laggan. Chemin de fer. Desservi de Banff.

Airdrie. Chemin de fer. Desservi d'Innisfail.

Crossfield. Chemin de fer. Desservi d'Innisfail.

Carstairs. Chemin de fer. Desservi d'Innisfail.

Olds. Chemin de fer. Deservi d'Innisfail.

Innisfail. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise.

Alberta nord. — *Penhold.* Chemin de fer. Desservi d'Innisfail.

Red Deer. Chemin de fer. Desservi d'Innisfail. Gros village de 1 500 habitants. Paysage gracieux, prairies et forêt.

Blackfalds. Chemin de fer. Desservi d'Innisfail.

Lacombe. Chemin de fer. Desservi de Wetaskiwin. Gros village de plus de 1 400 habitants.

Momingside. Chemin de fer. Desservi de Wetaskiwin.

Lac du Bison. Mission desservie de Duhamel.

Notre-Dame de Savoie. A 110 kilomètres de Lacombe. Aura bientôt le chemin de fer. Eglise. Bureau de poste. Colonie fondée par M. l'abbé J. Ferroux, prêtre de Savoie, sur les bords d'un ruisseau du nom de Vermillon. Sol très riche ; eau bonne et abondante ; çà et là des lacs ; district

giboyeux. Grand avenir dans cette région pour les Français.

Ponoka.Chemin de fer. Desservi de Wetaskiwin.

Wetaskiwin. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise. Petite ville (2 600 habitants).

Duhamel. A 45 kilomètres de Wetaskiwin. Sera bientôt à proximtté d'une voix ferrée. Eglise.

Lac du Butor. Desservi de Duhamel.

Millet. Chemin de fer. Desservi de Wetaskiwin.

Leduc. Chemin de fer. Desservi de Wetaskiwin.

Beaumont (Saint-Vital de). Eglise ; école.

Strathcona. Chemin de fer. Eglise. Petite ville de 3 200 habitants.

Edmonton. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise ; écoles ; couvent-pensionnat. Hôpital ; hôpital-maternité. Ville de 6 500 habitants dominant pittoresquement la belle rivière de la Saskatchewan Nord.

Saint-Albert. A 14 kilomètres d'Edmonton. Evêché. Cathédrale ; écoles congréganistes et orphelinat.

Rae. Eglise. A une dizaine de kilomètres de Saint-Albert.

Villeneuve. Eglise. A une trentaine de kilomètres d'Edmonton.

Lac Sainte-Anne. Eglise.

De là sont desservies les missions du *Lac Blanc* et de la *Grande Ile*.

Rivière-qui-barre. Eglise. De là sont desservies les missions de *Saint-Charles* et du *Lac La Nonne*.

Morinville. Télégraphe. Eglise ; couvent-pensionnat.

A 33 kilomètres d'Edmonton. On cultive beaucoup l'avoine et les pommes de terre qui ont un bon débouché dans les régions minières de la Colombie britannique. Sol des plus riches ; bois et prairies ; végétation luxuriante. A proximité du lac des cerfs et de la rivière à l'Esturgeon. A quelques kilomètres, une mine de charbon. Village exclusivement français.

Legal. Eglise.

Fort Sasketchewan. Desservi de Végreville.

L'Amoureux. Eglise.

Lac Castor. Desservi du lac *Bon-Poisson*.

Végreville. Chemin de fer ; télégraphe. Eglise.

Cette localité se développe beaucoup. Depuis l'ouverture du chemin de fer, un nouveau Végreville s'est construit près de la station.

Lac Bouleau (Birch Lake). Desservi de Végreville.

Brosseau. Sur la Saskatchewan. Mission desservie de Végreville ; école. Sol ondulé ; culture mixte ; lacs très poissonneux à proximité. Colonie toute récente.

Au nord, à 30 kilomètres se trouve :

Lac La Selle. Eglise ; école-pensionnat pour les Indiens.

Saint-Paul des Métis. Eglise ; couvent-école

Lac de la Grenouille. Desservi du *Lac d'Ognon*, ainsi que les missions du *Lac en long*, *Lac d'Orignal* et *Lac des Iles.*

Lac froid. Eglise.

A l'ouest du Lac Froid, près du coude formé au sud par l'Athabasca, est la paroisse du *Lac La Biche.* Couvent-école.

Nous allons maintenant examiner comment procède le colon pour établir une ferme et, en premier lieu, comment il se procure le capital nécessaire s'il ne le possède pas.

Comment on acquiert rapidement un petit capital. — En s'engageant comme garçon de ferme. Tout homme valide et laborieux est sûr de trouver de l'ouvrage en se présentant dans les fermes l'été. Il peut se faire embaucher à l'année ou au mois ; le mieux est de n'accepter au début qu'un engagement mensuel afin de pouvoir partir en cas de désaccord. On est logé et nourri ; bonne et copieuse nourriture. A titre d'exemple, voici la composition des trois repas que prenait un jeune homme français : soupe, plat de viande, pommes de terre et beurre, confitures, miel, tarte aux fruits. L'été, les prix sont très notablement plus élevés que l'hiver (quatre mois), où il n'y a pour ainsi dire pas de travail. Voici les prix moyens. A la journée, été 9 francs, hiver 5 francs. Au mois, été

125 francs, hiver 40 francs. Les prix indiqués pour l'été sont une moyenne relative à cette saison et aux deux autres saisons plus courtes des travaux agricoles, printemps et automne; pendant la moisson, les prix augmentent. Pour une année entière, le salaire est d'environ 1 100 francs. Celui qui ignore la culture doit naturellement s'attendre à être moins payé le premier mois.

En dehors des soins strictement nécessaires aux animaux, on ne travaille pas le dimanche.

Les nouveaux colons ont tout intérêt, même lorsqu'ils ont les capitaux nécessaires pour s'installer de suite, à travailler ainsi dans une ferme pendant une année; car ils apprennent de cette façon les modes de culture les plus pratiques de leur nouvelle patrie. Il ne faut pas que la vanité de celui qui a toujours été son maître soit blessée d'une situation subalterne qui n'est d'ailleurs que provisoire. L'engagé n'est pas un serviteur dédaigné, une personne de condition inférieure et qui fatalement y restera rivée. Non! L'engagé est l'égal du fermier avec lequel il a un contrat de travail et il est traité par lui avec une parfaite cordialité, comme un membre de la famille. Ce fermier, hier venu d'Europe, était pauvre et lui-même au service d'autrui. Aujourd'hui, il est dans l'aisance. Mais demain son engagé, à son tour, sera seigneur dans son domaine. Ainsi naissent,

avec un amour reconnaissant pour la terre nourricière, un sentiment de douce fraternité entre tous ces hommes et une habitude de vivante égalité.

Un bon engagé à l'année met facilement six à sept cents francs de côté. *Il est aisé de faire des économies plus considérables* ; on s'embauche dans une ferme seulement de mars à novembre ; et, l'hiver, on travaille sur les chantiers, dans les forêts, nourri et logé, moyennant un salaire d'environ 150 francs par mois. C'est dans des conditions analogues que les ouvriers sont engagés, l'été, pour les chemins de fer en construction ; mais, le futur colon sera plus avisé en travaillant à la culture.

Les hommes qui possèdent un métier gagnent d'excellentes journées dans les villes. Disons d'abord que les pensions, modestes bien entendu, coûtent de 3 à 4 francs par jour, au plus. Or, les peintres gagnent de 1 fr. 25 à 1 fr. 75 l'heure, les décorateurs de 2 à 3 francs, les charpentiers, menuisiers de 12 à 18 francs par jour, les maçons et tailleurs de pierre de 15 à 25 francs, etc...

Les servantes de ferme gagnent de 50 à 60 francs logées et nourries, et les cuisinières de 75 à 100 fr. et plus, selon leur capacité.

Etablissement d'une ferme. — Rappelons qu'en dehors des concessions gratuites de 64 hectares, il y a quantité de terres à vendre. Leur prix varie naturellement selon leur bonté, la

proximité du chemin de fer et leur état de culture ; ajoutons qu'il augmente, à conditions égales, d'année en année, à cause de l'afflux des immigrants et de la perspective assurée d'une hausse continue jusqu'à ce qu'il corresponde à leur valeur réelle.

Une terre *non cassée* (prairie naturelle) se vend à 100 francs l'hectare en moyenne.

Le capital nécessaire pour commencer l'exploitation d'un lot dépend évidemment de l'endurance du colon. On peut établir le compte approximatif que voici :

Une très modeste maison	à partir de	500 fr.
Une étable (pour mémoire), mobilier	»	300 »
Un chariot à 4 roues	»	400 »
Charrue et herse	»	200 »
Faucheuse et rateleuse.	»	400 »
Une paire de bœufs ou une paire de chevaux et harnais	»	700 »
Animaux de ferme (2 vaches et veaux, etc.	»	500 »
Provisions pour au moins une année.	»	500 »
Total.		3 500 fr.

Les dépenses paraissent constituer un minimum, et cependant bien des colons courageux ont débuté sur leurs terres avec moins encore. Quelques explications sont ici nécessaires :

La maisonnette que construisent l'immense majorité des colons lors de leur installation est très chaude. On l'établit directement sur le sol qui, généralement, est dépourvu d'humidité. Elle est

formée de troncs d'arbres superposés, entaillés aux extrémités de manière à s'emboîter les uns avec les autres d'une façade à l'autre; les vides sont remplis avec de la terre grasse pétrie ou, mieux, avec de la chaux. C'est l'affaire de quelques jours de construire ce logis. Il est aisé de trouver un homme du métier qui s'en charge.

Les Américains (immigrés des Etats-Unis) préfèrent bâtir avec des briques de terre. On coupe le premier banc soulevé par la défrîcheuse en blocs dont les dimensions sont de 1 mètre, $0^m,50$, $0^m,08$. Formés de terre et de radicelles d'herbes de la prairie, ils sont très solides et l'été les parois se couvrent d'une agréable verdure.

On construit aussi, sur un fondement en maçonnerie, à une certaine hauteur au-dessus du sol, des maisons en charpente. C'est ce que font au bout de quelques années les colons qui ont débuté avec le strict nécessaire. Pour une habitation de quatre pièces, le coût est de 2 à 3 000 francs.

On peut faire soi-même la première étable en tourbe ; elle sera très chaude ; le travail est facile et la dépense nulle.

La prairie naturelle fournit le fourrage nécessaire aux animaux. On peut les laisser dehors l'hiver dans les endroits abrités ; on garde près de soi les vaches et les animaux de trait, seuls animaux, avec quelques volailles, que le colon pauvre possède au début.

Le cassage (premier labour) est facile. On le fait avec une charrue et une paire de bœufs ou trois chevaux de taille moyenne, à raison de 50 ares par jour. Si l'on fait exécuter ce défrichement par des gens pourvus de l'outillage nécessaire, il revient à environ 30 francs l'hectare.

Si ce travail a été effectué de bonne heure, on peut obtenir une récolte dès la première année; mais le mieux est de s'en tenir à la culture des légumes, parce que la terre est encore en grosses mottes auxquelles il faut laisser le temps de s'ameublir.

En général, on ne construit ni granges, ni hangars. On porte les récoltes, aussitôt faites, aux élévateurs, qui sont de grands magasins établis dans toutes les localités un peu importantes.

Le prix des provisions d'une année indiqué ci-dessus suffirait pour plusieurs personnes, si l'on veut chasser ou pêcher.

Nous avons déjà dit que gibier et poisson sont extrêmement abondants.

Il sera sans doute utile d'indiquer ici les prix moyens de divers instruments aratoires et des animaux de ferme :

Charrue simple.	125 fr.
Charrue double à deux sillons (4 chevaux, 1 conducteur, *laboure* 80 *ares par jour*).	300 »
Herse	75 »
Faucheuse	250 »
Râteau.	125 »

Moissonneuse-lieuse	650 »
Semeuse	200 à 400 »
Charrette à 2 roues	90 »
Chariot pouvant porter 2 000 kilog.	350 »
Broyeuse-déchiqueteuse	120 »
Crible	125 »
Ecrèmeuse	350 »
Harnais simple	75 »
Harnais double	150 »
Chevaux non domptés, la paire	400 »
Chevaux domptés, la paire, au moins	1 000 »
Bœufs domptés, la paire	350 »
Vaches à lait	200 »
Génisse de deux ans	100 »
Gros porc	50 »

On sera probablement surpris du travail de la charrue à deux sillons. Que dire alors de la semeuse, de 3^{m},50 de largeur, à quatre chevaux, qui *sème 16 hectares par jour !*

Le rendement moyen à l'hectare et en hectolitres est pour le blé, 20 ; l'avoine, 50 ; l'orge, 25 ; les pommes de terre (appelées là-bas patates), 300.

Tous frais déduits, le blé rapporte au fermier 100 francs à l'hectare. Une bonne récolte lui paye le prix de sa terre, s'il s'agit d'un lot acheté.

On ne peut comparer la culture dans l'ouest à celle de France ou de Belgique. Les terres arables sont d'un seul tenant ; pas d'engrais ; en certaines régions du Manitoba, le sol n'a pas reçu d'engrais depuis trente ans et le rendement est toujours le même. Les instruments agricoles sont d'une taille et d'une puissance remarquables ; mais cet outillage coûte cher ; aussi le colon pauvre ne peut-il pas commencer par la production exclusive des grains.

D'ailleurs, la culture mixte est généralement préférable pour tous les agriculteurs.

Tous les produits de la ferme, outre qu'ils profitent largement au fermier et à sa famille, sont d'une excellente vente, soit à cause de la proximité de marchés miniers, comme cela a lieu pour l'Alberta, soit en raison du voisinage de villes déjà importantes, comme dans le Manitoba. Le colon s'attache donc à posséder un jardin potager bien entretenu et une bonne basse-cour ; il porte une attention particulière à l'élevage des porcs qui sont en grande demande. Enfin il constitue peu à peu un troupeau à frais médiocres ; l'été, les animaux pâturent dans les prairies naturelles, on trait les vaches deux fois par jour, matin et soir ; l'hiver, ils se nourrissent du foin fauché en juillet et août. On trouve partout des beurreries et des fromageries ; les unes sont organisées par des sociétés, les autres sont des coopératives, enfin quelques-unes sont la propriété du fermier.

La plupart des colons agrandissent leur domaine, dès qu'ils ont le moyen d'acheter de la terre. Tous ceux qui sont courageux et persévérants parviennent à une large aisance, un peu plus tôt ou un peu plus tard, selon leur situation de fortune lors de leur arrivée au pays. Au bout de dix à quinze ans, le colon pauvre qui a dû débuter comme garçon de ferme — c'est le cas géné-

ral — *vaut,* comme on dit là-bas, de 20 000 à 60 000 francs ; il possède maintenant une confortable maison d'habitation, de vastes dépendances, toutes les machines agricoles, voitures, chevaux, bestiaux en grand nombre, il a une vie large et indépendante. Telle est notamment l'histoire des colons venus de Belgique, de Suisse ou de France.

Fermes d'élevage ou Ranches. — Nous avons indiqué les meilleures régions pour l'élevage en grand. Le capital nécessaire à cette entreprise est de 15 000 à 20 000 francs, le premier chiffre étant tout à fait un minimum. Voici le compte approximatif des frais d'établissement, abstraction faite du prix des terres si l'on ne prend pas de homestead.

Maison et étable.	depuis	2 000 fr.
Mobilier.	»	300 »
Chevaux et harnais.	»	1 000 »
Charrette à 4 roues.	»	400 »
Charrue et herse.	»	200 »
Vivres, provisions, semences pour un an	»	1 100 »
Porcs et volailles	»	200 »
3 vaches.	»	600 »
Bétail (vaches, génisses) ou moutons	»	6 000 »
Réserve	»	3 200 »
Total		15 000 fr.

Le pacage est libre sur toutes les terres non encloses ; on peut aussi louer à des prix modérés les pâturages du gouvernement. L'éleveur doit faire, en prévision d'un mauvais temps exceptionnel pendant l'hiver, une bonne récolte de foin

sauvage, à raison de deux tonnes par cheval, par groupe de cinq gros bestiaux ou par troupeau de quarante moutons. Cette coupe de foin est permise sur les terres vacantes, mais on obtient à bon compte un droit de priorité sur une étendue de seize hectares au plus, appartenant à l'Etat.

Au printemps et à l'automne, les bouviers ou bergers (cow-boys) rassemblent les troupeaux et les petits sont marqués. C'est à cette marque que l'on distingue les animaux des divers propriétaires.

Nous n'insisterons pas sur la richesse de l'herbe des prairies. Donnons seulement quelques indications sur les prix moyens.

Bélier de choix	80 fr.
Veau de 1 à 6 mois	40 »
Bouvillon de 1 à 2 ans	75 »
Génisse de l'année	50 »
Génisse de 2 ans.	100 »
Bonne vache	200 »
Bœuf de 3 ans	250 »
Jeune taureau	235 »
Cheval ou jument, de.	500 à 1 000 »

Il faut bien entendre que ce sont là des indications, les prix variant selon la race, la qualité des sujets et la région.

La moyenne de l'accroissement des jeunes troupeaux est annuellement de 55 0/0 et celle des pertes de 5 0/0. Ces coefficients sont meilleurs dans les fermes où les troupeaux sont aussi considérables et mieux surveillés, où l'on dispose pour eux d'un nombre suffisant d'abris.

En dehors de la consommation locale, il y a une grosse exportation d'animaux en Angleterre.

L'élevage en grand n'est possible que dans les régions encore écartées, éloignées des lignes de chemin de fer, où les pâturages libres s'étendent à perte de vue. Mais il faut prévoir que les colons pénétreront partout. Actuellement, l'éleveur habile double aisément un capital tous les trois ans ; il fait donc sagement en consacrant une grosse partie de son gain à l'achat de terres considérables, dont le prix est d'ailleurs si modéré à côté de leur valeur réelle. Faute de cette précaution, ses belles prairies ou ses vastes plateaux envahis par le cultivateur, il se verra obligé de restreindre prodigieusement ses troupeaux et de transformer sa ferme. L'élevage est le plus sûr moyen de constituer une grande et rapide fortune, mais il exige de la part de l'homme qui l'entreprend des qualités particulières et la connaissance des conditions locales.

L'Ouest canadien est-il donc le paradis terrestre ? — De ce qui précède, on ne doit point conclure qu'il suffit de faire le voyage du Canada central et de se présenter en quelque sorte au pays pour y trouver l'aisance ou la richesse. Les plus belles ressources naturelles et les plus grandes facilités s'offrent, il est vrai, au colon ; mais c'est à lui de les mettre en œuvre, et il n'y parviendra pas sans un dur labeur. Il n'échappera pas au sé-

vère mais salutaire commandement : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front ».

Plusieurs conditions sont ici indispensables au succès. Et d'abord, le futur colon doit être agriculteur ou du moins travailleur manuel ; non que des hommes d'autre situation sociale n'aient réussi parfois dans cette profession, nouvelle pour eux, de cultivateur, mais cette entreprise est si aléatoire qu'ils doivent y réfléchir bien longuement et sonder leurs reins, comme dit l'Ecriture, pour savoir s'ils cèdent à une vraie vocation, à une décision mûrie et non pas à un caprice ou à un enthousiasme irréfléchi. Ensuite, il faut posséder diverses qualités morales : l'amour du travail, le courage persévérant qui font dédaigner et vaincre les difficultés inévitables et les petites désillusions du début, la volonté grâce à laquelle on supporte les ennuis d'une existence d'abord rude, dépourvue des aises auxquelles on est habitué, ainsi que le mal du pays guettant le colon la première année dans l'isolement de sa terre. Enfin, une certaine docilité d'esprit est nécessaire ; dans un pays, si différent des nôtres, où l'on fait vite et grand, les procédés de culture sont plus simples et plus expéditifs qu'en Europe. Vouloir travailler autrement et mieux que les Canadiens est une fatuité et une sottise ; il sera temps, plus tard, lorsque l'expérience sera venue, de tenter d'autres méthodes

dont l'insuccès coûtera en tout cas moins cher au colon plus à son aise et plus averti.

Si le colon courageux et tenace, soutenu par l'espoir, voit, au delà de son modeste logis, la maison élégante et confortable de demain, derrière ses deux bœufs et leur humble attelage, ses beaux troupeaux qu'il rêve et les puissantes machines, enfin à la place de cette nature superbe mais sauvage, les champs domptés où se dressent et ondulent majestueux les blés jusqu'au lointain, cet homme sera l'artisan de sa fortune, peu à peu son rêve deviendra une réalité, et, dès les premières difficultés surmontées, il jouira des transformations dont il sera l'auteur et le témoin. Autour de lui d'ailleurs d'autres fermes s'élèvent, la vie civilisée s'éveille, des compatriotes sont venus prolonger avec lui dans les plaines canadiennes le pays natal jamais oublié, mais retrouvé ici.

« Et pourtant, objecterez-vous peut-être, ne dit-on point de mal du Canada en Europe ? N'y a-t-il pas dans ces critiques une part de vérité ? »

Regardez, si vous le voulez bien, d'où elles viennent. Laissons de côté ceux qui se font l'écho complaisant de voix malveillantes, journalistes en quête d'informations sensationnelles ou bavards intarissables qui parlent de tout à tort et à travers. Remontons aux sources. Il y a trois catégories de personnes qui disent du mal du Canada :

1° Les colons qui n'ont pas réussi. « Il y en a donc ! » Mais certainement. Nous avons énuméré plus haut les conditions de succès ; il y a des gens qui ne les remplissent pas et qui s'improvisent colons : avocats, pharmaciens, cochers, etc. qui ne connaissent rien à la culture et sont incapables de s'y adonner, fils de bonne famille, paresseux et gâtés, dont les parents s'imaginent naïvement faire des hommes sérieux en les expédiant à Winnipeg, parfois même des cultivateurs têtus qui s'obstinent à traiter leurs champs comme en Europe et non à la mode du pays et qui se ruinent en voulant faire des économies. De ces gens, on en trouve échoués à Montréal où ils exercent de petits métiers, les autres sont revenus en Europe déblatérant contre le Canada où ils n'avaient point trouvé fortune toute prête en échange de l'honneur qu'ils lui faisaient en y venant. On ne peut pourtant point raisonnablement demander à ces colons dont le Canada se serait bien passé de reconnaître que leur échec est le châtiment de leur imprudence ou de leurs défauts. Et tandis qu'on n'entend plus parler des milliers de pionniers courageux qui se sont créé là-bas un beau domaine et un enviable chez-soi, ce sont les autres, les paresseux, les incapables, les vaniteux, les timorés, les douillets, les habitués des cafés chantants et les agriculteurs des boulevards qui reviennent en Europe jeter le dis-

crédit sur le Canada, calomnier le pays et ses habitants. Abandonnons à leurs rancunes avec une pitié dédaigneuse ces colons d'opéra-comique.

2° Certains gros propriétaires qui ne verraient pas sans inquiétude un courant d'émigration vers le Canada. Si les ouvriers agricoles, condamnés chez nous à une vie éternellement médiocre et à une situation subalterne qui leur permet difficilement de nourrir leur famille, savaient qu'il leur est aisé au Canada de gagner d'abord de gros salaires et de s'établir ensuite sur un domaine de 64 hectares, ils s'empresseraient de s'embarquer pour cet heureux pays, dès qu'ils auraient en poche le prix du passage. Pour les retenir, on serait contraint d'élever leurs gages dans une forte proportion. Or, beaucoup de gens ont de la peine à comprendre que les ouvriers agricoles ne sont pas en ce monde avec la seule et providentielle mission de leur fournir la main-d'œuvre à bon marché ; et, s'ils le comprennent, cette constatation leur est d'autant plus pénible que le poids des impôts et diverses circonstances économiques rendent malheureusement l'agriculture bien moins rémunératrice qu'ils le souhaiteraient. Ils recueillent donc avec joie, amplifient volontiers et parfois inventent sans scrupule les perfidies et les mensonges imaginés contre le Canada.

3° Bon nombre de fonctionnaires. Par conviction

personnelle ou professionnelle, ils sont généralement hostiles à l'idée d'émigration. Habitués à confondre l'Etat et le peuple, ils croient à la vertu des parchemins, des paraphes et des cachets officiels ; il ne faudrait pas les presser beaucoup pour leur faire dire qu'un Tonkinois est plus français qu'un Canadien-Français, ou bien qn'un Juif levantin naturalisé à Alger est plus français qu'un Français naturalisé Canadien à Montréal. Pour eux l'Etat est le cadre obligatoire du peuple, le peuple n'existe que par l'Etat. Celui qui émigre sans esprit de retour est donc à leurs yeux un rebelle, presque un traître, à coup sûr un ingrat. Ne semble-t-il pas, en effet, en échappant au réseau de lois et de règlements destinés à assurer son bonheur, en faire bien peu de cas et dédaigner l'admirable hiérarchie des fonctionnaires en se soustrayant avec impertinence à leur juridiction ? Il n'est donc pas surprenant que des voix officielles puissent s'élever contre l'émigration au Canada dans le but apparent de mettre en garde les citoyens contre des illusions dangereuses, mais dans le dessein réel de retenir des administrés qui ne veulent plus, scandaleuse audace ! rester attachés à la glèbe.

Secouons une dernière fois toutes ces calomnies.

Nous avons déjà donné (ch. I) la progression de l'immigration au Canada et dans ce chapitre

même (avantages et inconvénients de l'Ouest canadien) les chiffres des immigrants anglais et irlandais. Ceux des immigrés américains, c'est-à-dire des colons venus des Etats-Unis, ne sont pas moins frappants : en 1901, 18 000 ; en 1902, 26 000 ; en 1903, 37 000 ; en 1904, 45 000. Lorsque l'on songe au tort considérable que font au Canada les colons-amateurs qui en reviennent désabusés, on est contraint de conclure que l'immense majorité des immigrés se compose de colons sérieux dont les lettres au pays natal ont produit une bonne impression. Peut-on supposer que les Américains des Etats voisins de l'Ouest canadien, où la terre ne fait pas défaut, quitteraient ainsi leur pays, plus nombreux d'année en année, s'ils ne trouvaient à cette détermination de grands avantages ? Enfin croit-on que ce qui est bon pour les Anglais et pour les Américains — en nous bornant à eux — ne soit pas bon pour nous ? S'imagine-t-on, par hasard, que le Belge ou le Français est plus douillet, moins laborieux, moins courageux que l'Anglais et l'Américain ? Quelles pitoyables objections !

Ah ! Paysan de France, de Suisse ou de Belgique, enfant de notre vieille Gaule, ne prendras-tu pas ta part de cet empire choyé par la nature, découvert par nos pères, arrosé de leur sang ? Laisseras-tu les autres peuples le partager entre eux, y grandir et y prospérer ? Vois : la terre est riche et

féconde, elle est neuve, et notre vieux sol a besoin d'être imprégné d'engrais ; elle est libre, elle s'offre à toi, et nos propriétés d'Europe sont prises et morcelées ; elle n'attend que ton travail, paysan courageux et tenace, pour te donner des récoltes abondantes, pour procurer l'aisance à toi et aux tiens, à toi maître dans ta maison, seigneur dans ton domaine, et tu ne sais ici comment élever ta famille, et peut-être es-tu et tes enfants seront-ils travailleurs mercenaires ! Vois : les rivières majestueuses serpentent dans la plaine, les milliers de lacs étincellent au soleil, riches viviers. La grasse prairie ondule à perte de vue, attendant le sillon. Sur les plateaux herbeux, paissent dans l'immensité, libres, d'innombrables troupeaux. Vois : déjà çà et là la douce langue maternelle résonne, le clocher et la croix se dressent, quelque coiffe blanche de bonne sœur apparaît sur le seuil de l'école, les fermes des colons s'éparpillent dans la campagne, une paroisse grossit où vivent fraternellement Canadiens-Français, Français, Suisses et Belges. Ici, c'est encore la Patrie ! Tu ne l'as pas quittée, tu l'as agrandie, tu l'as prolongée au delà de l'Océan. C'est elle encore que tu retrouves et que tu fondes sur le sol d'Amérique, c'est la Nouvelle-France rêvée par nos aïeux, ébauchée par eux, et qu'achèveront les petits-fils pour l'honneur et la prospérité de la race !

CHAPITRE IV

VOYAGE ET ÉTABLISSEMENT AU CANADA

Comment obtenir des renseignements plus précis sur le Canada. — *Le gouvernement fédéral* a établi des agences où l'on donne gratuitement des renseignements sur l'agriculture au Canada. S'adresser en France à M. Paul Wiallard, 10, rue de Rome, Paris, VIIIe ; en Belgique à M. D. Treau de Coeli, rue du Souci, Anvers. Il existe en outre une agence officielle commerciale dont le titulaire est M. A. Poindron, 101, rue Réaumur, Paris, IIIe.

Une Association amicale franco-américaine, *La Canadienne*, se propose, disent ses statuts, « de resserrer de toute manière les liens qui unissent les Américains de race française aux Européens de langue française, et de collaborer spécialement au développement de leurs relations d'ordre moral et économique ». Les membres actifs versent une cotisation annuelle minima de 5 francs, les membres fondateurs une cotisation de 20 francs et les

membres donateurs effectuent un versement unique de 500 francs.

Un bulletin mensuel (onze numéros par an) est adressé aux membres de l'Association. Il contient des articles de fond sur les questions canadiennes, insère des lettres de colons, donne des nouvelles du Canada (agriculture, commerce, industrie, mouvement national) et publie la cote des principales valeurs canadiennes. Sous la rubrique « boîte aux lettres » est organisé un service gratuit réservé aux membres ; ils peuvent y faire des offres ou des demandes (emplois, formation de sociétés etc., annonces commerciales exclues). Enfin les annonces proprement dites, qui n'engagent pas la responsabilité de l'Association, permettent aux personnes qui veulent entreprendre des affaires au Canadade se mettre en rapport les unes avec les autres.

L'Association commence à réaliser divers projets. Elle donne des conférences et des matinées afin de faire connaître le Canada et d'intéresser les Français et les Belges à l'avenir de la Nouvelle-France. Dans le but d'être utile à ses membres, elle a fait avec un certain nombre d'hôtels des contrats avantageux dont le voyageur profite dès qu'il est muni de sa carte de l'année.

Le sécrétariat est situé 80, rue Bonaparte Paris VIe ; pour ce qui a trait au Bulletin, s'adresser à M. Hodent 10 rue François-Millet, Paris XVIe.

Les personnes désireuses de faire partie de l'Association doivent en faire la demande au Trésorier, M. Maillard, 10, rue Cortambert, Paris, XVIe. Envoyer, avec sa cotisation, ses nom, profession et adresse très lisibles.

Le défenseur du Canada est l'organe particulier des œuvres de M. l'abbé Gaire, missionnaire-colonisateur. Cette petite publication trimestrielle est en vente, 15, rue d'Angleterre, Lille, Nord, où se trouvent les bureaux. Le prix minimum d'abonnement est de 1 fr. 25.

Les *agences de transport* (voir ci-dessous) donnent aussi des renseignements sur le Canada.

En dehors de ces diverses organisations, il existe certainement un assez grand nombre de personnes capables de fournir des détails véridiques sur le pays. Mais il convient d'être prudent. Un vif mouvement d'intérêt entraîne Français et Belges vers les affaires canadiennes ; il est inévitable qu'apparaissent çà et là des brouillons et que dans l'ombre des chevaliers d'industrie soient au guet.

Au Canada même, fonctionnent des agences et des associations officielles ou officieuses. En principe, il ne convient de s'adresser à celles d'Europe que pour des questions détaillées auxquelles on n'a pu répondre en France ou en Belgique d'une manière satisfaisante. On pourra donc écrire :

1° Au *ministère de la colonisation, des mines et pêcheries*, à Québec.

2° Au *ministère des terres et forêts*, à Québec.

3° A M. René Dupont, secrétaire de la *Société de repatriement et de colonisation du lac Saint-Jean*, rue Saint-André, à Québec.

4° A M. le secrétaire de la *Société de colonisation de Québec*, à l'archevêché.

5° A M. le secrétaire de la *Société de colonisation de la cité de Sherbrooke*, province de Québec.

6° Au *Bureau de colonisation de Québec.*

7° Au *Bureau de colonisation de Montréal*, 1546, rue Notre-Dame.

8° A M. A. Ribout, *agent fédéral à Mattawa*, Ontario.

9° Aux agents français, MM. Gelley, Roy, etc. et à M. l'abbé Woodcutter, à l'*Immigration house*, près de la gare, *Winnipeg*.

10° A la *Société de colonisation d'Alberta*, boîte postale « A », *Edmonton*, Alberta.

11° A l'*Association des éleveurs de moutons des Territoires* (Territorial sheep breeders association) à *Calgary*, Alberta.

12° A l'*Association des éleveurs de chevaux* (Territorial horse breeders association) à *Calgary*, Alberta.

13° A M. le *surintendant de l'immigration à Victoria* (Colombie-britannique).

Avis. — Nous plaçant désormais dans l'hypothèse d'une personne décidée à s'établir au Canada, nous allons donner à ce sujet un certain nombre de détails et de conseils. Les questions qui se posent naturellement sont les suivantes : quelles sont les conditions du voyage? à quelle époque faut-il partir ? comment, selon les diverses situations individuelles, doit-on procéder en arrivant ? enfin, quels renseignements complémentaires les futurs colons ont-ils intérêt à posséder sur leur nouvelle patrie ?

Conditions du voyage. — Il est utile d'emporter des papiers de famille, actes de naissance, de baptême, de mariage, de décès.

Les enfants mineurs, d'origine française, partant seuls, doivent être munis de l'autorisation écrite de leurs père, mère ou tuteur, visée par le maire de la commune.

Les Français, de 20 à 25 ans, ont besoin pour émigrer de leur livret militaire ou d'une feuille officielle constatant que leur situation est régulière à cet égard.

D'après la loi de 1905, il n'y a plus pour les Français résidant à l'étranger, hors d'Europe, de dispense du service actif ; la dispense ne peut concerner que les manœuvres ou périodes d'exercices imposées aux réservistes et aux territoriaux ; elle est d'ailleurs laissée à l'appréciation discrétionnaire

de l'agent consulaire et ne constitue nullement un droit. Le colon qui, six mois après la date pour laquelle il a été régulièrement convoqué, n'a pas rejoint son corps, est considéré comme « insoumis ». A ce titre, il est passible d'un emprisonnement d'un mois à un an en temps de paix et de deux à cinq ans en temps de guerre. S'il rentre en France ou dans les colonies françaises avant l'âge de cinquante ans, il se trouve encore sous l'empire de la loi militaire et subit sa peine. Au Canada, sa situation d' « insoumis » n'entraîne pour lui aucun dommage soit matériel, soit moral.

A Anvers, aucune autorisation n'est nécessaire pour l'embarquement des enfants mineurs ; mais au-dessous de 12 ans, la Cie du Pacifique Canadien n'accepte que les passagers accompagnés de personnes autorisées.

Le jeune homme belge qui part un an au moins avant le tirage au sort est en règle avec la loi de son pays. Sinon, et s'il tire un mauvais numéro, il doit faire son service, sous peine d'être considéré comme insoumis. L'ancien soldat, mais non encore libéré, est tenu de demander, s'il veut satisfaire à la loi, l'autorisation au ministre de la Guerre avant de s'embarquer pour le Canada.

Pour se rendre d'Europe au Canada, on peut soit passer par New-York et traverser le nord des Etats-Unis, soit débarquer directement dans un

port canadien. Voici les principales lignes de paquebots et les prix actuels (plus élevés l'été que l'hiver).

Pacifique Canadien (Canadian Pacific). D'Anvers, viâ Liverpool, à Québec et Montréal : 225 à 275 fr. en seconde ; enfants de 1 à 12 ans, la moitié ; au-dessous de 12 mois, 25 francs. D'Anvers, directement à Québec, Montréal ou Saint-Jean : même prix en seconde ; en troisième classe (émigrants), 181 fr. 25 jusqu'à Québec ou Saint-Jean, enfants de 1 à 12 ans, la moitié, au-dessous de 12 mois, 12 fr. 50.

Allan. Paris par Liverpool à Québec et Montréal, de 430 francs à 490 francs en première, depuis 250 francs en seconde, les enfants de 1 à 12 ans paient demi-place ; départ de Paris tous les mercredis. Ligne directe franco-canadienne, du Havre à Québec et Montréal, 225 francs en seconde, enfants de 1 à 12 ans, 112 fr. 50, nourrissons 25 francs ; en 3e classe, 140 francs ; départ tous les quatorze jours.

Compagnie générale transatlantique. Paquebots luxueux, très rapides. Service du Havre à New-York. Prix variables, selon l'époque, les navires et les cabines. En troisième classe, 200 francs.

En principe, le voyage par New-York est plus coûteux, le prix des chemins de fer américains que l'on est obligé de prendre est élevé.

Parmi les lignes qui aboutissent au Canada, les plus agréables sont celles dont le trajet est direct, c'est-à-dire qui ne partent pas d'Angleterre et qui n'y touchent point.

Les bagages admis en franchise sur les paquebots sont par adulte de un demi-mètre cube (100 kilog.) pour le Pacifique canadien, 20 pieds cubes (150 kilog.) pour les lignes Allan et Compagnie transatlantiqne. On n'accepte pas de colis dont les dimensions sont supérieures à $0^m,35$, $0^m,60$ et 1 mètre, ou dont le poids dépasse 100 kilog. Tout émigrant muni d'un billet de passage émis par une maison belge peut obtenir sur le chemin de fer de l'Etat belge une réduction de 50 0/0 sur le prix du voyage en troisième classe (1) et le transport gratuit de 100 kilog. de bagages par adulte, 50 kilog. par enfant de 3 à 12 ans, si la distance à parcourir est au moins de 50 kilomètres.

Il convient d'emporter peu de chose ; vêtements et linge, matelas et couvertures, quelques livres et les objets auxquels on tient particulièrement. Se rappeler que l'on trouve à bon marché, au Canada, meubles et outils. Très bien emballer les bagages.

On ne peut raisonnablement s'attendre, en raison du bon marché du transport, que le voyage

(1) Qui se trouve ainsi réduit pour Anvers, de Paris à 11 fr. 15 ; de Marseille à 45 francs ; de Nancy à 15 francs ; de Modane à 38 francs ; de Lille à 5 fr. 50.

en troisième classe se fasse dans des conditions confortables. Du moins, les compartiments sont propres, des cabines sont réservées aux familles ou aux femmes seules, et la nourriture est saine et en quantité suffisante. En seconde classe, les passagers sont fort bien traités. Voici, au hasard, un menu du Canadien Pacifique. Déjeuner, 8 heures : thé et café, pistolets, pain, beurre et confitures, gruau d'avoine, bifteck, omelette au jambon, pommes de terre frites. — Dîner, midi et demi : soupe, mouton cuit, gâteau garni, pommes de terre, pudding, biscuits et fromage. — Thé, 5 heures et demie : thé, homard, viandes froides, pain et beurre, confitures. — Souper, 8 heures et demie : thé et café, ragoût, pain et beurre, fromage, biscuits. Le vin, la bière et les légumes se payent à part.

La traversée dure de 9 à 11 jours. *Il n'existe ni billets gratuits ni billets à prix réduits.*

Il n'y a pas de droit de douane sur *les effets personnels des colons.*

D'après la loi américaine du 3 mars 1903, le débarquement aux Etats-Unis est interdit aux aliénés, idiots, estropiés, aux personnes atteintes de maladies rebutantes ou contagieuses (comme telles sont considérées aussi la phtisie, les maladies de la peau, la teigne, la gale, etc.), aux criminels et condamnés, aux polygames, aux anarchistes, aux personnes qui sont à charge de la bienfaisance pu-

blique, aux personnes incapables de travailler, à moins que des parents aux Etats-Unis ne prennent soin d'elles, aux femmes avec des enfants en bas âge si elles ne sont attendues par leurs maris ou de proches parents qui en prennent soin, aux mendiants de profession, aux filles mères ou enceintes, à toutes les personnes qui, probablement, tomberaient à charge de l'Etat ou de la Commune, enfin aux ouvriers ayant fait avant leur départ pour l'Amérique un engagement de travail verbal ou par écrit aux Etats-Unis.

Les conditions de débarquement au Canada sont à peu près les mêmes qu'aux Etats-Unis, mais les émigrants sont accueillis avec beaucoup plus de douceur. Il est question de les taxer d'au moins deux piastres (environ 10 fr. 50) à leur arrivée.

Sur les chemins de fer canadiens ou américains, les enfants de 5 à 12 ans paient demi-place, au-dessous de 5 ans, ils voyagent gratuitement. Les chemins de fer canadiens ou américains accordent le transport gratuit de 68 kilog. de bagages ; mais les émigrants à destination de l'Ouest canadien ont droit sur le Pacifique canadien à 150 kilog. de bagages *personnels*.

D'Europe, on peut acheter des billets de chemin de fer pour les stations du Canada en même temps que l'on prend ceux qui donnent passage sur un paquebot. Les billets d'émigrant (colonist) ne per-

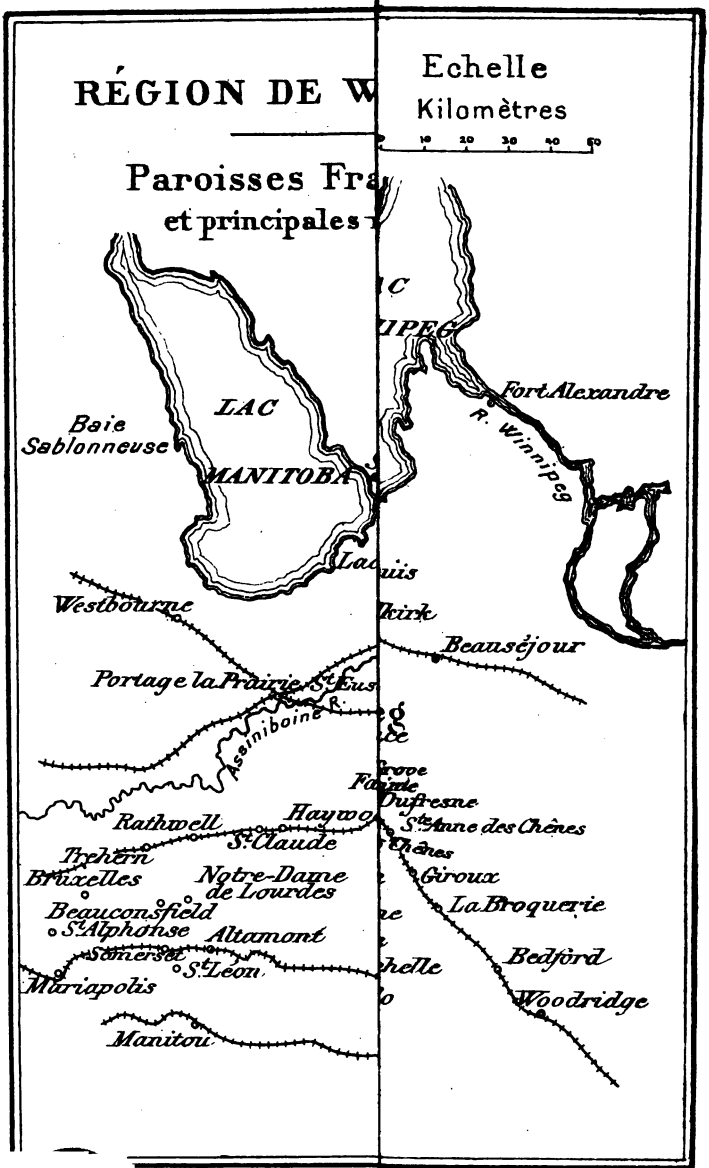
RÉGION DE W
Echelle
Kilomètres
10 20 30 40 50
Paroisses Fra
et principales
LAC
MANITOBA
Baie
Sablonneuse
Fort Alexandre
R. Winnipeg
Westbourne
Beausejour
Portage la Prairie
Assiniboine R.
Rathwell
St. Claude
Haywo
Dufresne
Ste Anne des Chênes
Trehern
Bruxelles
Notre-Dame
de Lourdes
Giroux
La Broquerie
Beauconsfield
St Alphonse
Altamont
Somerset
St Léon
Bedford
Woodridge
Manitou

DE BR
A R
Paroisses
et princip
LAC WINNIPEGOSIS
Pine River
Lac Dauphin
LAC
MANITOBA
Ste Rose du Lac
Makinac
Laurier
Mac Creary
St Lazare
Fort Ellice
R.
Brandon
Oak Lake
Deleau
Margaret
St Felix
Clairière
Lauder
Willow
Boissevain
Deloraine
Souris R.
Ec
Kilo

mettent pas au voyageur de s'arrêter en route avant Winnipeg et la durée maximum de l'arrêt est de trois jours. Voici quelques-uns des prix actuels (billet d'émigrant), de Montréal à Winnipeg, 94 fr. 50; Portage la Prairie, 97 fr. 50; Brandon, 101 fr. 50; Régina, 113 francs; Prince Albert, 126 fr. 50; Calgary, 138 fr. 50; Edmonton, 149 francs.

Pendant les quelques jours de voyage à travers le Canada, les émigrants couchent dans les wagons; il est commode de se procurer d'un agent, au départ, matelas, rideaux et oreillers pour 12 fr. 50. On dépense au minimum 1 fr. 25 par jour aux buffets le long de la ligne.

Si l'on veut s'établir dans l'Ouest canadien, il est avantageux de prendre d'Europe un billet de chemin de fer jusqu'à Winnipeg (ou plus loin), parce que le même billet, acheté au Canada, coûte plus cher.

Il existe des agences de transports où l'on peut se procurer des billets de passage et qui donnent sur les conditions du voyage les détails les plus précis. Moyennant un acompte dont elles indiquent le montant, on peut retenir d'avance ses billets, excellente précaution. Nous citerons notamment les maisons que voici :

P. Canon, 23, Longue rue d'Hérenthals, Anvers, Belgique.

H. Debenham, 33, quai Jordaens, Anvers, Belgique.

Hernu, Pérou et Cie, 61, boulevard Haussmann, Paris, VIIIe.

Pitt et Scott, 47, rue Cambon, Paris, Ier.

Cie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris, IXe.

Dans la plupart des grandes villes et notamment des ports, il existe soit des agences, soit des succursales de maisons dont le siège est à Anvers ou à Paris.

La durée du voyage est de 9 à 11 jours jusqu'à Québec et de 12 à 14 jusqu'à Winnipeg.

On ne doit emporter avec soi qu'un peu d'or dont on changera aisément le restant au Canada. Pour les sommes importantes, il convient de se faire donner par une banque solide d'Europe un chèque sur une grande banque canadienne, par exemple la banque d'Hochelaga.

A quelle époque partir ? — On ne doit jamais émigrer au Canada l'hiver : le travail manque à cette époque. Les brochures officielles donnent souvent le conseil de venir fin mars ou avril ; vous trouverez, dit-on, facilement à vous engager dans une ferme au moment des semailles (et ceci est exact) et, si vous préférez vous établir immédiatement sur une concession, vous aurez dès cette année une récolte d'avoine et de pommes de terre.

Mais ce prompt établissement sur le homestead n'est recommandable à aucun point de vue, et, d'ailleurs, si la terre n'a pas encore absorbé l'eau de la fonte des neiges, il sera impossible de circuler dans la campague, d'aller à la recherche d'un lot et de s'installer, sans compter que l'aspect maussade alors de ce pays inconnu produira sur l'esprit du colon l'effet le plus démoralisateur.

On peut arriver au Canada de fin mai à fin août. A partir de mi-juillet, tout homme sérieux est certain de trouver un travail très rémunérateur.

Comment procéder en arrivant. — Avant tout, l'on doit se méfier des gens qui rôdent autour des immigrés et cherchent perfidement à leur vendre des terres bien au-dessus de la valeur réelle. Ne pas se laisser prendre aux manières aimables et aux airs convaincus de ces flibustiers qui se diront et qui seront peut-être vos compatriotes. Ce n'est pas au débarqué, lorsque l'on n'a aucune connaissance du pays, qu'il convient de conclure une affaire, il faut attendre pour cela d'avoir acquis une expérience sûre. On réservera donc sa confiance aux agents des grandes Sociétés officieuses de colonisation, aux fonctionnaires du gouvernement, ainsi, bien entendu, qu'aux personnes dont on connaît soit directement, soit indirectement l'honorabilité.

Dans le même esprit de prudence, si l'on a

quelques capitaux, on se gardera de le laisser entendre. On évitera ainsi d'être l'objet de manœuvres plus ou moins honnêtes et de faire hausser le prix de propriétés que l'on désirerait acheter, le cas échéant.

Pour l'établissement définitif, choix du homestead ou achat d'une terre, *ne s'écarter sous aucun prétexte des centres français de colonisation*, comme pourraient le conseiller certains agents *même officiels, qui en ont reçu la consigne de leurs chefs désireux d'anglifier les colons de langue française.*

Celui qui veut être engagé dans une ferme, mais qui ne sait pas exactement où aller, doit, s'il s'agit de la province de Québec, prendre son billet *pour Québec ou Montréal* et s'adresser au bureau officiel d'immigration de l'une de ces deux villes. S'il compte se diriger vers l'ouest, il devra avoir pris son billet *pour Winnipeg*, et là, près de la gare, à l'Immigration house, il fera sa demande aux agents français.

Celle qui veut être servante dans une ferme et qui se trouve dans les mêmes conditions, agira de la même façon.

Le colon qui n'a pas les ressources nécessaires pour s'établir sur son lot *ou qui*, les possédant, *a la sagesse de vouloir se former aux habitudes du pays*, s'adressera soit à des personnes sûres, soit aux employés locaux du gouvernement pour être

engagé dans une ferme. La situation de stagiaire pour les fils de famille désireux de s'instruire n'existe point ; ils s'engagent donc au service d'un fermier et seront payés dès le début, plus ou moins, cela va sans dire, selon leur travail.

Dans la province de Québec, *un cultivateur ayant de l'aisance* peut louer immédiatement une petite propriété et apprendre la manière de travailler avant de s'installer définitivement sur une ferme.

Un ménage sans enfants trouve aisément à se placer chez le même fermier, l'homme comme engagé, la femme comme servante.

Un ménage avec de grands enfants peut agir de même, les enfants se plaçant de leur côté comme engagés ou comme servantes dans une ou plusieurs fermes. Dès que le père a réuni le capital nécessaire et acquis l'expérience voulue, il s'installe sur son lot après avoir eu le soin de prendre d'un seul tenant les concessions de toute la famille. Pendant une ou plusieurs années, les grands garçons travailleront sur les fermes du voisinage, mettant ainsi chacun un millier de francs de côté par an.

Un ménage avec de jeunes enfants et peu de ressources aura des difficultés pour s'engager dans une ferme, la place pouvant faire défaut.

Si plusieurs jeunes gens pauvres ne disposent que du prix de passage pour un ou d'eux d'entre eux, ceux-ci iront à Winnipeg, économiseront

facilement 1000 francs chacun en un an et, avec cet argent, les autres viendront les rejoindre. A ce moment tous travaillent un an, prennent des concessions voisines et, pendant qu'un ou deux commencent à les exploiter, les autres restent comme engagés sur des fermes jusqu'à ce que le capital acquis leur permette à tous de s'installer définitivement, mais en ayant soin de remplir les conditions des homesteads.

Si plusieurs jeunes gens disposent ensemble d'une vingtaine de mille francs, ils pourront prendre des concessions contigües dans l'Alberta sud pour y faire de l'élevage, après avoir acquis de l'expérience et fait quelques économies pendant une année.

Quelques familles pauvres peuvent s'associer soit pour permettre à l'une d'elles d'aller la première au Canada et de faire des économies dans les fermes du Manitoba, ce qui facilite l'arrivée des autres, soit afin de prendre des concessions voisines, de s'aider et de diminuer les dépenses communes.

Un colon riche ou aisé et un colon pauvre peuvent être très utiles l'un à l'autre. Le premier paye au second le droit de passage (si ce dernier n'a même pas de quoi y pourvoir) ; le colon pauvre, après avoir acquis l'expérience voulue, mettra en état, moyennant un bon salaire, le lot du colon aisé et fera ainsi les économies nécessaires pour

s'établir à son tour; de son côté, le colon aisé aura évité les ennuis, les fatigues du début et il aura pris au contact de son associé, sans avoir eu besoin de s'engager dans une ferme, l'habitude des travaux agricoles du pays. Dans cette combinaison, d'ailleurs susceptible de formes diverses, le colon riche doit partir un an après le colon pauvre. Elle repose évidemment, comme plusieurs des précédentes, sur une grande confiance mutuelle des associés. A ce propos, il est très important d'observer qne *ni la loi française, ni la loi canadienne ne reconnaissent le prêt du prix de passage et qu'elles interdisent formellement l'engagement d'un ouvrier avant sa venue au Canada. Ainsi tout contrat fait à ce sujet en Europe est illégal.* Il ne peut donc être question que d'entente tacite entre plusieurs personnes sur l'association qu'elles feront dans un but d'aide mutuelle, mais, bien entendu, rien ne les empêchera à leur arrivée, de transformer cette entente en contrat formel.

Lorsque le colon est en mesure d'entreprendre une exploitation pour son propre compte, il va à l'automne, époque de « la chasse à la terre », choisir une concession ou acheter un lot. Nous l'avons dit, *en aucun cas il ne doit s'écarter des paroisses françaises.* Souvenons-nous, en effet, que tous, Français, Belges, Suisses, Canadiens-Français, nous ne formons là-bas qu'un seul peuple ; souvenons-

nous que nous ne sommes et ne serons longtemps encore dans l'Ouest qu'une minorité. Restons donc étroitement unis ; n'allons point nous perdre au milieu de groupes étrangers où ni nos enfants ni nous-même ne serions heureux, abdiquant notre chère langue, nos habitudes, nos mœurs, la nationalité que nos ancêtres nous ont faite au prix de leurs souffrances et parfois de leur sang. Nous ne venons point au Canada pour faire de nos enfants des Anglo-Saxons. Restons nous-mêmes, installons-nous les uns auprès des autres, afin d'être forts, d'avoir nos municipalités, à nous, nos écoles, nos églises, nos sociétés, nos bonnes réunions qui nous rappeleront notre chez nous, notre vieux pays, ce village ou cette ville qui nous a vus naître et grandir. Tout cela est simple, facile et très important.

Les prêtres de langue française ont joué un grand rôle dans le mouvement de colonisation ; leur initiative est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Les postes existant dans le Canada central sont tous occupés ; mais Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, est prêt à recevoir tout prêtre de langue française, dévoué, encore jeune, qui voudrait fonder une nouvelle paroisse et se sentirait les qualités nécessaires pour cette entreprise. D'autre part, les congrégations françaises du Canada favoriseraient volontiers de telles tentatives : notamment les Pères de la Salette à Alma et les mis-

sionnaires de Chavagnes à Saint-Hubert, dans la Saskatchewan, accueilleraient avec plaisir les jeunes prêtres ou séminaristes qui désireraient se vouer aux missions. M. l'abbé Gaire, de son côté, missionnaire colonisateur à Wauchope, Saskatchewan, donnerait à ce sujet de précieux avis.

Après avoir fait part de son intention à Mgr Langevin et s'être mis en rapport avec des prêtres ou des religieux de l'Ouest-canadien, le prêtre, désireux de se consacrer à la fondation de paroisses devrait, par la vulgarisation autour de lui des choses du Canada, s'être assuré le concours d'un certain nombre de futurs colons. Ils pourraient partir tous ensemble et tandis que le nouveau missionnaire étudierait le pays et choisirait le site du village, ses compatriotes passeraient une année dans les fermes à se mettre au courant des travaux agricoles et feraient des économies. L'année suivante ils commenceraient à établir leur paroisse qui s'accroîtrait rapidement par la venue de parents ou d'amis. Selon M. l'abbé Gaire, un menuisier-charpentier qui aurait passé un an à travailler à Saint-Boniface (salaire 12 à 15 francs par jour) serait très utile dans la colonie.

Il est essentiel de ne pas établir la nouvelle paroisse au hasard de la plaine, sans appui, là où elle ne tarderait pas à être entourée par des centres anglo-saxons, qui arrêteraient net son avenir, l'an-

nihileraient et pourraient finalement l'absorber ; c'est une faute grossière qui a déjà été commise et qu'il faut éviter à tout prix. On se placera donc auprès de centres français déjà existants de manière à ce qu'ils se soutiennent les uns les autres et forment un noyau solide.

C'est seulement plus tard, lorsque les missionnaires *agissant de concert disposeront d'une grosse émigration*, que l'on pourra constituer de nouveaux groupes français isolés. Il faudrait pouvoir diriger une armée de 4 ou 5 000 colons au moins; on s'emparera ainsi aisément de la majorité des homesteads dans une grande région. Ici encore, on ne devra pas opérer au hasard. Il conviendra de disposer les paroisses sur une ligne étendue, médiocrement profonde, mais appuyée soit à une forêt, soit à une contrée montagneuse, de manière qu'elles ne puissent pas être tournées, ni coupées, et qu'elle se développent commodément. Il va de soi que, en Europe, des amis de la colonisation catholique et française, et particulièrement les prêtres, pourraient faciliter singulièrement l'exécution de ces projets en répandant autour d'eux des connaissances exactes sur le Canada encore si méconnu et en provoquant ainsi indirectement un mouvement d'émigration vers les jeunes paroisses. Pour obtenir le maximum d'effet utile, il faut que les missionnaires colonisateurs et leurs amis

d'Europe se tiennent en relations permanentes.

Un moyen puissant et efficace, pour travailler à l'expansion canadienne-française, consisterait dans la fondation de *Sociétés foncières*. On sait que les Sociétés qui font des spéculations sur les terrains pullulent au Canada ; il y a lieu de distinguer plusieurs opérations de cette nature : 1° *achats de lots* de terrains (généralement 7 ou 8 mètres de large sur 30 de profondeur) *dans les villes*, grandes ou petites ou naissantes à peine, qui paraissent devoir prendre une extension rapide. D'ordinaire on ne verse qu'une faible partie comptant, le reste devant être payé par acomptes successifs avec intérêt de 6 ou 7 0/0. Quelque temps après, la hausse se poursuivant, le lot est revendu avec majoration, l'acheteur prenant à son compte la partie non acquittée de la dette. Il n'est pas rare d'obtenir 100 0/0, et parfois bien davantage, du capital effectivement en jeu dans la spéculation. Mais si l'emballement, le « boom », élève les prix d'une manière déraisonnable, l'effondrement se produit et les derniers acheteurs sont les victimes de leur folie. Il faut pour ce genre d'affaires beaucoup de réflexion, de sang-froid et de prudence ; après une étude sérieuse des conditions économiques de la ville naissante, on prendra des lots au début seulement de son développement ; 2° *achat de terrains agricoles*. Moins fructueuse que la pré-

cédente, mais encore très belle, cette opération offre une grande sécurité. Voici pourquoi : les bonnes terres de l'Ouest canadien, et on sait si elles sont nombreuses, ne valent que de 40 à 50 fr. l'hectare tant qu'elles sont très éloignées des voies de communication. Au fur et à mesure que les lignes de chemin de fer se rapprochent, que les colons viennent prendre des concessions gratuites, qu'enfin ils sont en état d'arrondir leur domaine en achetant les terres voisines, le prix s'élève par bonds jusqu'à 300 francs. *Ceci est de l'histoire*, une histoire récente, achevée pour les terrains les mieux situés du Manitoba, en voie de s'accomplir pour les parties de la Saskatchewan, et de l'Alberta où se porte la masse des émigrants, commençante dans les régions où se devine la venue prochaine de la locomotive. Partout, elle se répète identique à elle-même. Aussi est-on certain, en achetant des lots actuellement éloignés, de voir quadrupler, puis sextupler son capital en un temps variable sans doute, mais qui ne dépassera pas une dizaine d'années. On ne s'en tient pas là. Dès qu'il y a des fermiers établis sur les homesteads du voisinage, on loue sa propriété aux conditions suivantes : le fermier se charge de tous les frais de culture, moisson, battage, et garde pour sa part les trois quarts des grains. Or, une terre qui aurait été achetée 100 francs l'hectare rapporte alors au propriétaire

10 0/0 *au minimum* (beaucoup rapportent de 15 à 20 0/0).

L'achat comptant avec vente immédiate à crédit et légère plus-value est une bonne opération. Le fermier qui fait l'acquisition se libère par exemple au moyen de la moitié de la récolte annuelle et paye un intérêt de 5 à 7 0/0 sur le restant de sa dette.

Enfin, *le placement sur première hypothèque* (mortgage) est très fréquent. La plupart des colons, dès que la possession de leur homestead est devenue définitive, s'empressent de se procurer quelques milliers de francs pour activer la mise en valeur de leur terre. Ils trouvent toujours à emprunter à 8 0/0 environ, mais sur première hypothèque.

Ainsi, il y a et il y aura pendant quelques années encore des placements fonciers de premier ordre au Canada central pour les capitalistes. La raison de ce fait est dans l'afflux de colons pauvres, la richesse du sol et l'absence de capitaux. Bref, le Canada est un beau pays et un pays neuf qui, pour être mis en valeur, a besoin d'argent, et qui le rémunère largement. Les Américains des Etats-Unis le savent ; aussi les trouve-t-on à la tête de presque toutes les Sociétés foncières. Jusqu'ici les Français d'Europe ont été sourds et aveugles ; persisteront-ils dans leur inertie, leur indolence et leur ignorant scepticisme ?

Il est grand temps pour eux d'y songer et d'agir.

Or, ces sociétés foncières peuvent être dirigées de manière, non seulement à rapporter de gros bénéfices, mais encore à aider très efficacement la cause de l'expansion canadienne-française. Et voici comment : sommes-nous en danger d'être débordés en tel ou tel endroit ? Elles saisissent toutes les occasions pour racheter comptant à des personnes d'autre nationalité leurs terres et les revendre à crédit à des colons de notre race. A ces mêmes colons, lorsqu'ils sont pauvres et sérieux, elles consentent partout, à des conditions raisonnables, des prêts hypothécaires. Dans les districts où nous avons des chances sérieuses de nous implanter, elles achètent les terres, à longue échéance au besoin, les louant seulement, dans le but de les revendre à nos compatriotes. Dans cet ordre d'idées on voit de quelle utilité elles seraient en concertant un plan avec les missionnaires colonisateurs, supposés organisés en association ou en communauté. Lorsque les deux sociétés, société réligieuse et société commerciale, se seraient mises d'accord pour franciser une région encore inhabitée, les missionnaires y dirigeraient, comme nous l'avons dit plus haut, une armée de colons qui prendraient le plus de homesteads possible, pendant que les hommes d'affaires achèteraient un grand nombre de lots.

Ainsi serait constituée une forte réserve de terres en même temps que l'on supprimait toute possibilité d'invasion. M. l'abbé Gaire, qui défend énergiquement ce programme, propose encore la formation de sociétés ayant pour but de prêter du bétail aux colons pauvres et la fondation de fermes-écoles pour les fils de famille auxquels répugne l'idée de s'engager comme garçons de ferme.

Toutes ces sociétés, que nous aussi nous préconisons vivement, doivent offrir un double caractère : financier et patriotique. Les résultats que l'on obtient au Centre canadien sont si beaux que l'on peut même au prix d'un léger sacrifice (occasions manquées auprès de colons d'autres races, conditions raisonnables offertes à nos compatriotes) joindre au désir légitime du gain l'ambition d'être utile à la cause française et catholique. On sera sûr d'atteindre ce résultat en insérant des articles *ad hoc* dans les statuts (ventes de terre, prêts, exclusivement à des colons catholiques et de langue maternelle française) et en émettant des actions nominatives non négociables sauf autorisation du Conseil, ce qui assurera la permanence du caractère de la société. Mais il ne suffit pas qu'une affaire soit en elle-même excellente pour qu'elle apporte les bénéfices attendus ; il est encore nécessaire, vérité théoriquement acceptée de tous mais si souvent négligée dans la pratique ! qu'elle

soit honnêtement et habilement conduite. Comme ses opérations se feront au Canada, la société devra avoir son siège social au Canada, à Winnipeg ou plus à l'ouest, et être organisée conformément à la loi canadienne. Un bon avocat du pays sera nécessaire ; il est désirable qu'il possède quelques actions et qu'il fasse partie du Bureau des directeurs (conseil d'administration). Ce bureau comprendra les principaux agents de la Compagnie, qui seront en même temps des actionnaires et que l'on aura le soin de choisir parmi des Canadiens ou des Européens de langue française immigrés depuis plusieurs années, connaisseurs en terre, prudents et avisés. La plus grosse partie du capital venant d'Europe, il conviendra d'organiser statutairement une sorte de Conseil des actionnaires de France, Belgique et Suisse, qui sera en rapports constants avec le Bureau des directeurs et limitera ses pouvoirs. Enfin, et pour la même raison, un large mode de représentation des absents devra être prévu pour les Assemblées générales au Canada. Ainsi se trouveront assurés, avec l'autonomie indispensable au Bureau canadien, le contrôle et l'autorité de la masse des actionnaires. Ce plan n'est nullement chimérique ; il a été adopté par quelques Sociétés et est exécuté à la satisfaction générale.

Ces questions de placements fonciers sont fré-

quemment traitées dans le *Défenseur du Canada* et dans le *Bulletin de la Canadienne*. Nous renverrons, pour plus ample informé, le lecteur à ces publications.

Homesteads dans la Province de Québec. — Chaque lot est de 40 hectares. Pour faire l'acquisition d'un lot, il faut s'adresser à l'agent local du ministère. L'acheteur doit prendre possession de sa terre dans les six mois, y résider ou y faire résider quelqu'un pendant deux ans, en défricher et cultiver au cours des quatre premières années un dixième, y construire une maison d'habitation.

Ce patrimoine (pourvu qu'il ne comprenne pas plus de deux lots) est insaisissable tant que vit le concessionnaire ou l'un de ses descendants en ligne directe. Mais il peut être vendu avec le consentement du conjoint ou, en cas de décès de ce dernier, du conseil de famille. Tant que le patrimoine n'a pas été aliéné par son propriétaire, sont également insaisissables les lits, literies, bois de lits, vêtements à l'usage de la famille, le combustible et la nourriture pour trois mois, un mobilier, des animaux, des voitures et instruments d'agriculture, dont le détail est fixé par la loi, les grains de semence et les matériaux de construction.

Tels sont les principaux avantages et les principales obligations de celui qui achète des terres du

gouvernement pour le prix infime que nous avons dit.

Homesteads dans l'Ouest canadien. — Un canton (ou township) a la forme d'un carré divisé en 36 sections d'un mille (1609 mètres) de côté, numérotées comme il suit.

nord

	31	32	33	34	35	36
	30	29	28	17	26	15
ouest	19	20	21	22	23	24	est
	18	17	16	15	14	13
	7	8	9	10	11	12
	6	5	4	3	2	1

Les sections qui portent un numéro pair, autre que 8 et 26, sont destinées aux concessions gratuites.

Chaque section est divisée en quatre carrés égaux.

sud

N-E	N-E
S-O	S-E

(une section)

Ce sont ces quarts de section, d'une superficie un peu supérieure à 64 hectares, qui sont offerts comme homestrads aux colons.

Tout colon peut faire enregistrer sa concession soit lui-même au bureau local des terres, soit par l'intermédiaire d'une autre personne après en avoir demandé l'autorisation à l'agent local ou au commissaire de l'émigration à Winnipeg ou bien au ministère de l'Intérieur à Ottawa. Les droits d'enregistrement de la concession sont de dix dollars (environ 52 francs). Le titre de propriété n'est remis au colon qu'au bout de trois années après qu'il a satisfait *aux obligations suivantes.*

1° Résidence (1) de six mois au moins sur la terre, chaque année, et la culture du lot, pendant trois ans à partir de la prise de possession, avec minimum du dixième à la fin ; la culture peut être remplacée par l'élevage, avec 40 têtes de bétail au moins.

2° Si le père (ou la mère, en cas de décès du père) réside sur une ferme du canton ou du canton voisin, la condition précédente sera considérée comme remplie en ce qui concerne la résidence, si le colon habite avec son père (ou sa mère).

3° Au cas où le colon tiendrait feu et lieu (vivrait) sur une terre lui appartenant dans le même canton ou dans le canton voisin, la condition de résidence serait aussi considérée comme remplie.

(1) Avec maison sur son lot seul ; une seule maison construite sur la ligne de séparation de deux homesteads *pour deux colons* à la fois ne satisfait pas aux exigences de la loi.

4° Dans ces deux derniers cas où il n'y a pas résidence effective, le colon est tenu de mettre en culture 30 acres (un peu moins de 13 hectsres), ou bien, s'il préfère l'élevage, d'avoir sur sa concession 30 têtes de bétail, les bâtisses pour leur logement et la moitié du lot clôturée.

5° Le colon, après l'inscription faite, a six mois de délai avant de prendre possession de sa terre et d'être soumis aux obligations qui précèdent.

Les six mois de résidence auxquels il est annuellement tenu ne se suivent pas forcément. Ce qui est nécessaire, c'est que, chaque année et pendant trois années de suite, la totalité des journées où il a habité sur sa terre fasse au moins six mois. Cependant, et pour des motifs graves, il peut obtenir un congé plus étendu ; mais cette année-là ne compte point dans la période des trois années.

Seuls les hommes âgés de plus de dix-huit ans et les veuves à la tête d'une famille ont droit à un homestead *et d'ailleurs à un seul.* D'après ce qui a été dit plus haut, un colon peut prendre une concession pour lui et une pour chacun de ses fils (âgés de plus de dix-huit ans), s'il y est autorisé par eux et s'il en a fait la demande comme nous l'avons indiqué ci-dessus. Il lui est également loisible de prendre, dans les mêmes conditions, une concession pour un ami. Tous les membres d'une même famille (père et enfants), possesseurs de homes-

teads, ont le droit de vivre chez le père (voir n° 2).

Le colon fait bien de tenir un journal de ses occupations afin de prouver facilement qu'il s'est acquitté de ses engagements envers le département des terres.

Lorsque le colon veut obtenir son titre de propriété (appelé patente) il en fait la demande six mois à l'avance (à l'agent des terres ou à l'inspecteur des homesteads). Il est bon de le réclamer sans retard, c'est-à-dire dès qu'on y a droit ; et il est nécessaire de s'y prendre avant l'expiration de cinq années suivant l'inscription.

Tant que le colon n'a pas reçu sa patente, il n'a le droit d'aliéner son homestead ni en totalité ni en partie, ni de l'hypothéquer.

Tout concessionnaire qui n'a pas de bois sur son lot peut obtenir l'autorisation de couper dans le voisinage le bois nécessaire pour construire et chauffer sa maison et clôturer son terrain.

Le coût de la vie. — Les denrées sont bien meilleur marché qu'en France, sauf le beurre, le fromage et les œufs dont les prix sont comparables aux nôtres.

Les outils, les meubles coûtent moins cher qu'ici, les vêtements ordinaires autant, le linge fin, les objets de luxe davantage.

Voici quelques indications relatives *aux villes d'au moins 10 000 habitants* :

		francs	
500 grammes de bœuf de		0,30	à 0,85
»	veau (devant) de .	0,40	0,55
»	mouton de . . .	0,45	0,85
»	porc frais de. . .	0,55	0,65
»	beurre frais de . .	1,10	1,40
»	pain blanc. . . .	0,13	en moyenne
»	fromage de . . .	0,55	à 0,70
»	thé de	1,40	2,80
»	café	1,40	2,20
»	sucre de	0,20	0,30
1 litre de lait de		0,25	0,40
»	pomme de terre (par boisseau de 34 litres) de	1,25	3,75
1 litre de haricots (meilleur marché dans l'ouest)		0,55	

Mesures canadiennes. — Le système métrique est légal au Canada et il sera probablement bientôt rendu obligatoire. En attendant, il est utile de donner l'équivalence des principales unités métriques et canadiennes.

Principales mesures canadiennes.

La *piastre* ou *dollar* (1) vaut 5 fr. 20 et contient cent *cents* ou *sous*.

Le *pouce*	vaut	2 cm. 54
Le *pied* (12 pouces) . . .	»	30 cm. 48
Le *verge* ou *yard* (3 pieds).	»	0 m. 914
La *brasse* (2 verges) . . .	»	1 m. 823
La *perche* linéaire (5 verg. 1/2).	»	5 m. 029
La *chaîne* ou *furlong* (22 verges)	»	20 m. 117
Le *furlong* (10 chaînes) . .	»	201 m. 168
Le *mille* (80 chaînes) . . .	»	1609 m. 31

(1) Cette unité se note au moyen d'un S barré de deux traits verticaux ($) et placé devant le nombre.

Le *mille marin* (120 nœuds ou 5280 verges)	»	1852 m.
Le *pouce carré*	»	6 cent. car. 45
La *perche carrée*	»	25 centiares 29
La *chaîne carrée*	»	4 ares 04
L'*arpent*	»	34 ares
L'*acre*	»	40 ares 47
Le *mille carré*	»	259 hectares
La *chopine*.	»	0 litre 568
La *pinte* (2 chopines) . . .	»	1 litre 136
Le *gallon* (4 pintes) . . .	»	4 litres 546
Le *boisseau* ou *minot* (8 gallons)	»	36 litres 37
Le *baril* (25 gallons) . . .	»	113 litres
La *corde* (mesure du bois) .	»	3 stères 624
Le *drachme*.	»	1 gr. 772
L'*once* (16 drachmes) . . .	»	28 gr. 35
La *livre* (16 onces)	»	453 gr. 59
Le *quintal* (100 livres). . .	»	45 kilog. 035
La petite *tonne* (20 quintaux).	»	907 kilog. 200
La grosse *tonne*	»	1016 kilog. 048

Quelques mesures métriques

Le *centimètre*.	vaut	0 pouce 39
L'*hectare*	»	2 acres 477
Le *litre*	»	0 gallon 220
Le *kilogramme*	»	2 livres 205

Certaines denrées ont un poids légal au minot.

Mesures thermométriques. Au Canada on fait généralement usage du thermomètre Fahrenheit.

Ce thermomètre marque respectivement 32 degrés et 212 au-dessus de son zéro lorsque le thermomètre centigrade indique 0 et 100, c'est-à-dire dans la glace fondante et dans l'eau bouillante; 9 degrés Fahrenheit valent 5 degrés centigrade. Les deux thermomètres marquent en même temps 40 degrés de froid.

Voici un tableau de comparaison des deux thermomètres.

	Fahrenheit	Centigrade	
	122.	50	
	113.	45	
	104.	40	
	95.	35	
	86.	30	
Chaleur	77.	25	Chaleur
	68.	20	
	59.	15	
	50.	10	
	41.	5	
	32.	0	
	23.	5	
	14.	10	Froid
	5.	15	
	0.	17,78	environ
Froid	4.	20	
	13.	25	
	22.	30	
	31.	35	
	40.	40	
	49.	45	

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie Bussière

BLOUD et Cie, Éditeurs, 4 rue Madame, PARIS (VIe)

MÉDECINE SANS MÉDECIN

OU

GUIDE MÉDICAL DES FAMILLES

PAR

le Dr G. SURBLED

1 vol. in-18 jésus de 300 pages. 2e édition. Prix : **2 fr. 50**; *franco* . . . . . **2 fr. 75**

Les *Manuels de médecine pratique* à l'usage des gens du monde abondent en librairie. Malheureusement ils datent de 20 à 30 ans et ne sont plus à la hauteur de la science qui progresse et se transforme. C'est pourquoi le livre du Dr SURBLED, fruit d'une pratique déjà longue, mis au courant des dernières découvertes, vient à son heure et comble une regrettable lacune.

On y trouve condensés tous les renseignements indispensables sur les médicaments usuels, les symptômes des maladies, les empoisonnements, les accidents, les premiers soins, etc. C'est le manuel qui permet de traiter d'*urgence* un blessé, un malade, *en attendant l'arrivée du médecin.* C'est le guide autorisé des gens du monde, scientifique et moral à la fois, car il peut être mis sur la table de famille.

HISTOIRE DE FRANCE

RACONTÉE A MES ENFANTS

PAR

E. DE MOUSSAC

Introduction par M. le marquis DE SÉGUR. 1 vol. grand in-8 jésus, orné de 162 belles gravures ou portraits. 14e édition. Prix, broché, *franco* en gare la plus proche : **6 fr. 50**; reliure toile. . . . . **9 fr. »»**
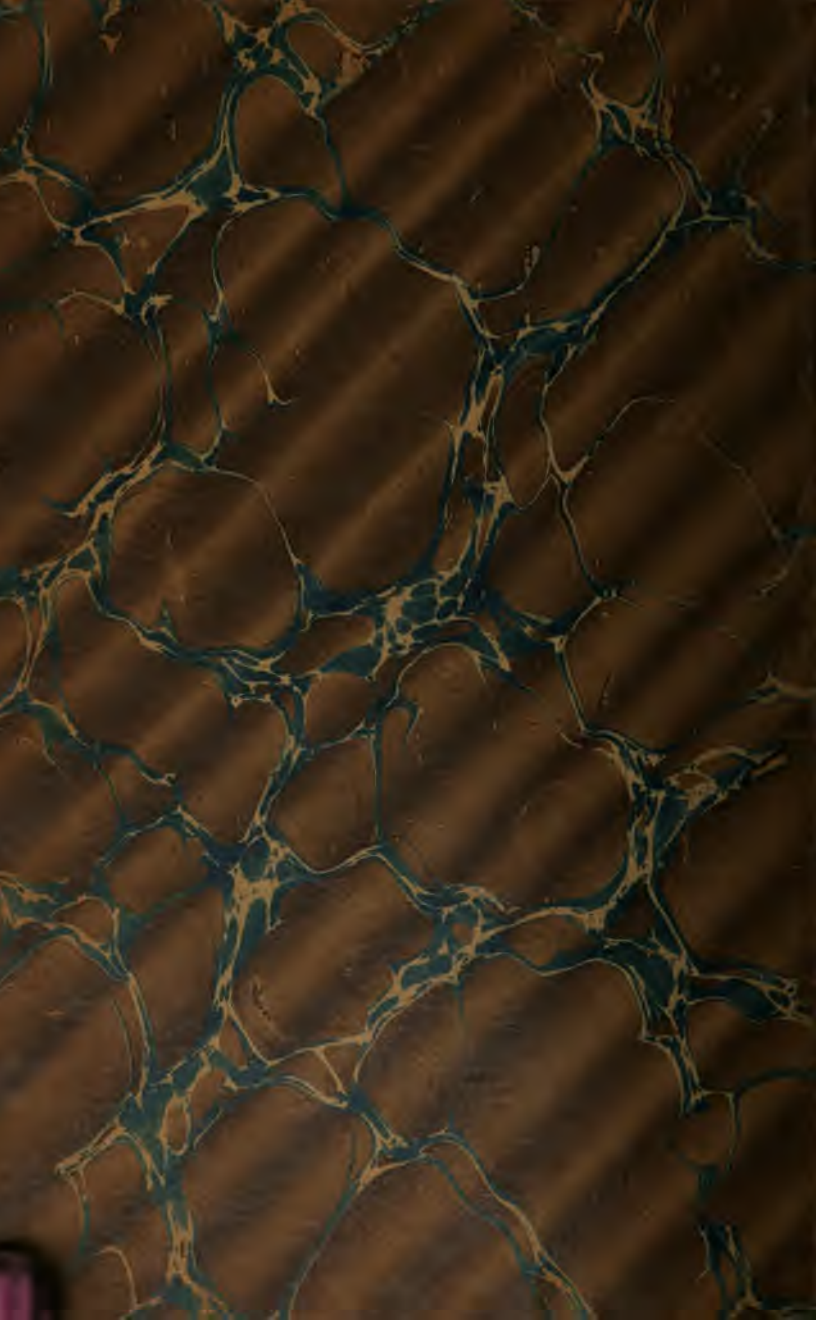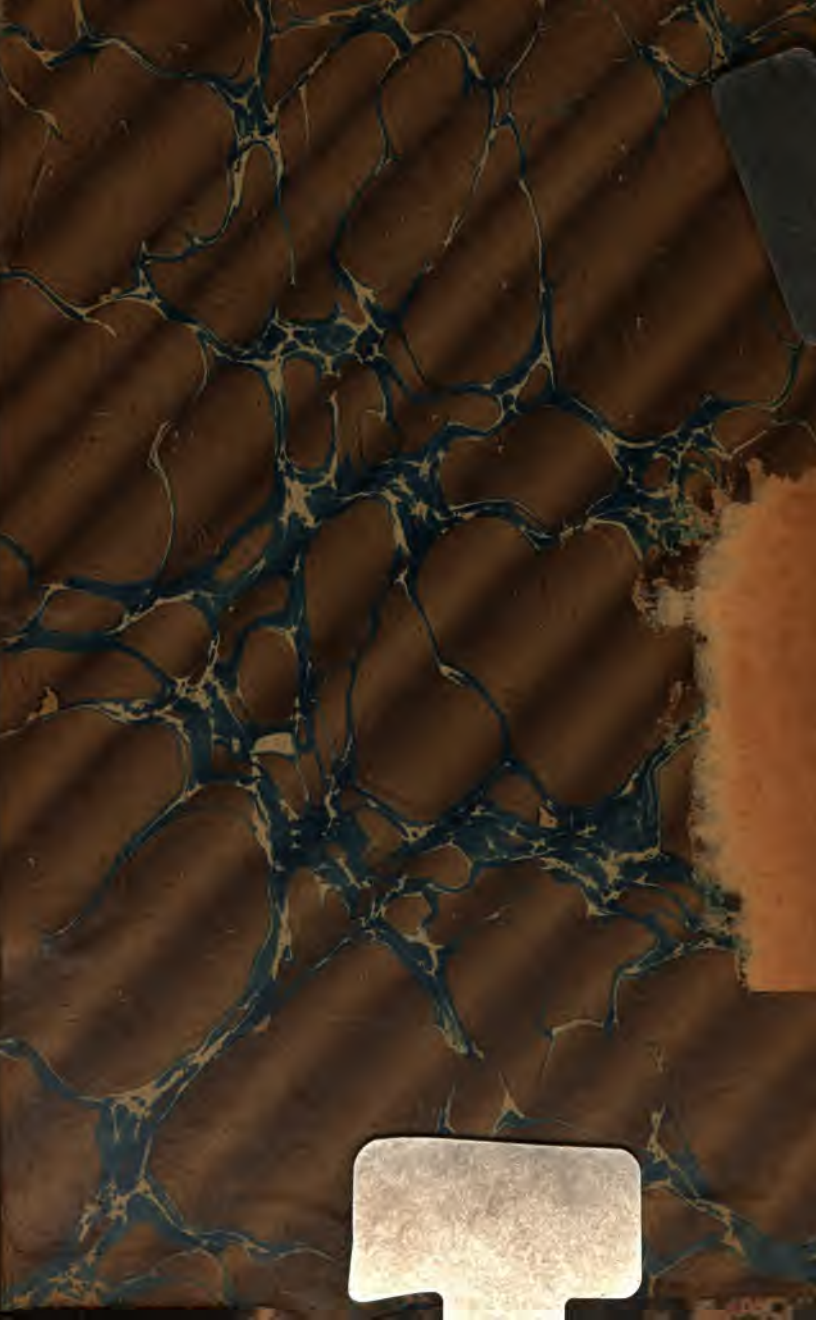
SAINT-AMAND, CHER. — IMPRIMERIE BUSSIÈRE